

# LE DEVOIR

Dans une vie qui repose sur un perpétuel pari, le risque peut être un perpétuel bonheur. (Jean Grenier)

VOL. XC - N° 190

MONTRÉAL, LE MARDI 24 AOÛT 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## Attention, métier dangereux

Dur d'être premier ministre en Colombie-Britannique! Comme ses deux prédécesseurs avant lui, le titulaire du poste depuis trois ans et demi, le néo-démocrate Glen Clark, s'est vu en fin de semaine dernière poussé par le scandale vers la porte de sortie. Au-delà des circonstances particulières qui ont forcé son départ, le coloré politicien semble n'être qu'une autre victime d'une culture politique d'un autre temps qui tarde à disparaître.

Pour son remplaçant intérimaire, Dan Miller, il ne faisait pas de doute dimanche que le poste qu'il occupera jusqu'au choix d'un nouveau chef de parti, entre la fin du mois d'octobre et le début du mois de novembre prochain, constitue «le métier le plus dangereux de Colombie-Britannique». «Je me demande, a-t-il ajouté blagueur, si mes collègues ne feraient pas mieux de m'offrir leur commisération plutôt que leurs félicitations.»

Confronté samedi à la fois au dévoilement de documents l'accusant de trafic d'influence dans une histoire de permis d'exploitation d'un casino ainsi qu'à l'annonce de l'ouverture d'une enquête criminelle sur son compte, Glen Clark s'est retrouvé sans autre option que de démissionner. Tout en protestant de son innocence, le politicien populiste de 41 ans qui conservera son siège de député est venu, en jean et chaussures de sport, annoncer sa décision d'un air étrangement détendu.

Sa démission était la troisième du genre en neuf ans. En 1991, le créditiste Bill Vander Zalm avait démissionné à cause des circonstances douteuses de la vente du parc thématique Fantasy Gardens dont il était propriétaire. Le néo-démocrate Mike Harcourt avait par la suite connu le même sort après que l'on eut découvert que des membres de son parti avaient détourné à son insu des dons de charité lors d'un bingo.

Selon l'économiste de l'université Simon Fraser, John Richards, on doit aller au-delà des circonstances particulières propres à chacune de ses affaires si l'on veut comprendre cette cascade de scandales. «En Colombie-Britannique, dit-il, la politique est extrêmement polarisée. On a tendance à croire que l'opposition entre fédéralistes et souverainistes est forte au Québec, mais elle n'a rien à voir avec ce que l'on vit, ici, où les acteurs politiques sont incapables de dépasser les allégeances de chacun.» Il en veut pour exemple le métro de Vancouver dont la première ligne, construite durant les années Vander Zalm, partait du centre-ville pour se rendre dans une partie de la ville acquise aux créditistes. Tout naturellement, le tracé de la seconde ligne, décidé par le gouvernement Clark, se dirige contre l'avis de tous les experts vers d'autres quartiers... favorables au NPD ceux-là.

Cette polarisation excessive de la vie politique remonte aussi loin que le début des années 1940, poursuit l'ancien chef du parti libéral et commentateur politique Gordon Gibson. «A cela on doit ajouter, précise-t-il, que le gouvernement dispose aussi d'un contrôle très étroit de la plupart des secteurs d'activités ainsi que d'une très grande discrétion d'action», attribuable à son droit de regard exclusif dans de grands secteurs de l'économie comme l'industrie forestière. «La population n'est pas plus tolérante ici à l'égard de ce genre de manœuvres politiques qu'ailleurs au pays, dit-il. Ils sont juste coincés avec un système qu'ils n'aiment pas.»

Sans vouloir faire porter le blâme aux messagers, le politologue Philip Resnick de l'Université de Colombie-Britannique (UBC), juge tout de même que les médias ont leur responsabilité dans l'affaire. «Depuis dix ans, on assiste à une bagarre perpétuelle entre les politiciens et les médias», ces derniers se faisant une concurrence féroce dans la course aux scandales politiques.

Pendant ce temps, se désolait-il, la province ne prend pas la place qui devrait pourtant lui revenir. «Je viens de terminer des recherches qui montrent que depuis 20 ans, la Colombie-Britannique n'a jamais joué sur la scène canadienne le rôle qui lui revient, celui de la 3e province en importance au pays. Elle a laissé l'Alberta le jouer à sa place.»

Arrivé plein de bonnes intentions et avec l'envie d'en découdre avec Ottawa, constate John Richards, Glen Clark n'a pas tardé à se dérober devant les besoins pressants de son gouvernement endetté et les généreuses offres d'investissement du grand frère fédéral.

Gordon Gibson craint que la situation ne perdure encore. «C'est évident qu'à l'heure actuelle, le gouvernement se retrouve totalement désarmé devant Ottawa. La Colombie-Britannique devrait pourtant être une alliée importante de l'Ontario, du Québec et de l'Alberta dans leurs demandes pour une décentralisation et pour une réduction du fardeau fiscal. Mais pour le moment, elle se trouve paralysée. On n'a pas de mal à imaginer que la population va plus s'intéresser à la politique provinciale dans les prochains mois qu'à l'avenir du fédéralisme.»

Les prochaines élections qui doivent se tenir au plus tard au printemps 2001 contribueront-elles à changer les choses? Nos observateurs ne perdent pas espoir.

**HORIZONS**

Chantal Hébert:  
Le sauveur libéral...  
du NPD, page A 7



**LE MONDE**

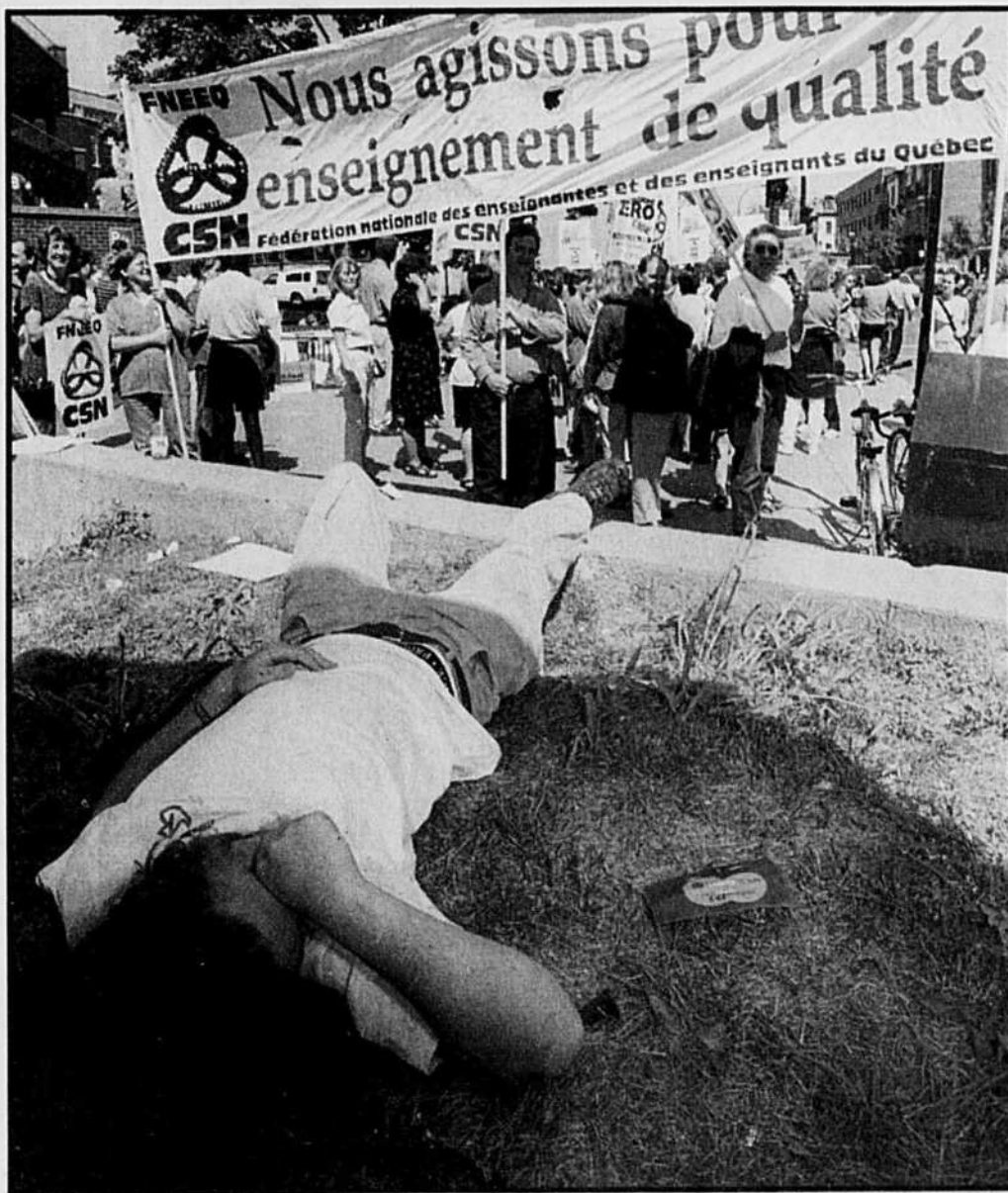
La facture pourrait  
dépasser 20 milliards  
en Turquie, page A 5

**ÉCONOMIE**



Le Bloc s'insurge contre  
les intentions d'Ottawa,  
page B 2

## La rentrée des cégeps



Piquets de grève symboliques et tracts ont accueilli les cégepiens hier à l'occasion de leur rentrée.

## Le calme avant la tempête

Des manifestations tenues dans une vingtaine de cégeps du Québec ont donné au gouvernement un avant-goût de l'affrontement qui paraît inévitable avec l'ensemble des employés syndiqués des 48 collèges de la province. Cela n'a toutefois pas empêché la journée de la rentrée de se dérouler sans perturbation. Mais l'escalade ne fait que commencer, préviennent les syndicats.

JEAN PICHETTE  
LE DEVOIR

Des piquets de grève symboliques où des tracts ont été distribués par des syndiqués pour les «informer» de l'état des négociations: voilà ce qui attendait des milliers de collégiens, hier, pour le traditionnel retour en classe, qui risque de laisser place, d'ici quelques semaines, au plus important conflit de travail du milieu scolaire depuis une dizaine d'années.

«Dans les prochains jours, on veut perturber les discours des directeurs généraux et à la fin de la semaine, on rencontre les délégués des syndicats pour examiner quels moyens on va prendre pour rester présents sur la scène publique en septembre», explique Pierre Patry, président de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (FNEQ-CSN), qui regroupe 35 syndicats. Une chose est certaine: la menace de grève est réelle. Par contre, il est clair que l'isolement serait pour nous la pire des situations. Ce n'est que

par la force du nombre, avec l'ensemble des employés du secteur public, qu'on pourra faire plier le gouvernement.»

À la Fédération autonome du collégial (FAC), qui compte quelque 4000 membres dans 17 collèges, le président Daniel Lauzon précise que les professeurs vont s'en tenir strictement à leurs tâches d'enseignants et que les moyens de pression déjà en place pour perturber le fonctionnement administratif des collèges seront accentués: la FAC prévoit de plus la tenue des bulletins de mi-session et l'occupation des bureaux administratifs.

«C'est une question de respect», explique M. Lauzon. «À la table des négociations, il est impossible d'obtenir des discussions intéressantes de nos interlocuteurs parce qu'ils n'ont aucun mandat de la part du gouvernement. Les demandes, on peut en dire ce qu'on veut, mais il faut au moins pou-

VOIR PAGE A 8: CÉGEPS

**ANALYSE**

## La passion de la justice

ALAIN-ROBERT NADEAU  
COLLABORATION SPÉCIALE

Admettant avoir perdu le «feu sacré» après plus de vingt ans à la Cour suprême du Canada — dont neuf à titre de juge en chef — Antonio Lamer aura su insuffler la passion de la justice aux gens qui l'ont fréquenté tout au long de sa carrière. Nommé juge à la Cour suprême du Canada par le premier ministre Trudeau le 23 mars 1980, le juge Lamer remplaçait Louis-Philippe Pigeon. Épris de liberté et de justice sociale, le juge en chef professera le droit criminel à la faculté de droit de l'Université de Montréal. Un avocat du ministère de la Justice du Canada, Me François Handfield, à qui le juge en chef Lamer a inculqué les premiers rudiments de droit criminel, affirme que celui-ci a eu une influence déterminante sur ses choix de carrière, mais aussi sur ceux de deux de ses collègues de classe, Pierre-Marc Johnson et Louise Arbour.

Protecteur des libertés individuelles, le juge en chef Lamer aura contribué à façonner l'interprétation de la Charte canadienne des droits et libertés adoptée moins de deux

L'activisme judiciaire a caractérisé l'interprétation des droits constitutionnels de la Cour suprême sous la présidence des juges Dickson et Lamer

ans après qu'il eut été nommé à la Cour suprême du Canada. On se rappellera qu'au début des années soixante, le gouvernement progressiste-conservateur de John Diefenbaker avait adopté la Déclaration canadienne des droits et libertés dont l'appellation anglaise — *Bill of Rights* — est identique au document américain qui consacre les droits et libertés. Première loi canadienne concernant la protection des droits et libertés fondamentales, la Déclaration canadienne a fait l'objet, malgré une disposition claire qui permettait l'examen judiciaire de la conformité des lois, d'une interprétation réductrice par les tribunaux qui ont généralement refusé d'invalider les lois valablement adoptées par le Parlement. Dans la tradition politique canadienne, le principe de la souveraineté du Parlement avait été érigé en dogme quasi absolu. Ce principe de la souveraineté parlementaire, de même que la répudiation par l'élite politique canadienne de l'activisme judiciaire pratiqué par la Cour suprême des États-Unis dans les années soixante et soixante-dix, aura fortement influencé les travaux du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des com-

VOIR PAGE A 8: JUSTICE

## Moratoire sur l'exportation d'eau

# Québec prend les devants

### Bégin soumet trois scénarios au cabinet

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Le cabinet provincial sera invité demain ou au plus tard la semaine prochaine à adopter des mesures de protection temporaire pour empêcher ou baliser l'extraction en vrac de ses eaux de surface ou souterraines à des fins commerciales, notamment l'exportation.

C'est ce qu'a révélé hier au *Devoir* le ministre québécois de l'Environnement, Paul Bégin, qui soumettra à ses collègues trois scénarios à la prochaine séance du cabinet, qui vout du moratoire législatif à la course à obstacles réglementaires.

La semaine dernière, la Commission mixte internationale (CMI) invitait les huit États riverains des Grands Lacs, le Québec et l'Ontario ainsi que les deux gouvernements fédéraux des États-Unis et du Canada à protéger par des moratoires leurs eaux de surface et souterraines contre des projets d'extraction en vrac ou de dérivation importante à des fins d'exportation ou à baliser rigoureusement ces activités d'ici à la publication de son rapport final sur la question en février prochain.

Le gouvernement fédéral a réagi vertement à cette proposition parce que la CMI proposait néanmoins d'autoriser certains prélèvements, en petite quantité (moins de 5%) ou ceux qui n'auraient pas d'impacts majeurs sur les réserves d'eau.

Le Québec est pour sa part en plein débat sur la gestion et l'exploitation de ses eaux de surface et souterraines. Le ministre Bégin a lui-même demandé au début de l'année au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de mener une consultation nationale sur cette question en vue de renouveler la politique québécoise dans ce domaine.

Entre-temps, le dossier de l'eau connaissait des rebondissements sans précédent au Canada. En Colombie-Britannique et en Ontario, des entrepreneurs obtenaient des permis en vue d'exporter des eaux en vrac. Les mesures législatives adoptées par la Colombie-Britannique pour contrer ces projets lui ont valu une poursuite de plusieurs centaines de millions basée sur les dispositions de l'ALENA. En Ontario, Queen's Park s'en est tiré par une négociation avec un promoteur.

Le gouvernement fédéral, craignant qu'un seul permis ne soit émis par une province, a invité ces dernières à adopter des moratoires législatifs sur les permis d'exportation d'eau en vrac. Le Canada et plusieurs provinces, de même que la plupart des juristes environnementaux, estiment qu'il suffira d'un seul permis pour que les exportations d'eau en vrac deviennent des objets de commerce en vertu de l'ALENA, ce qui empêcherait dès lors les gouvernements de réglementer cette activité sous peine de s'attirer une condamnation pour mesure protectionniste illégale. La CMI vient de se ranger à cette interprétation de l'ALENA, tout comme Ottawa il y a quelques mois.

VOIR PAGE A 8: QUÉBEC

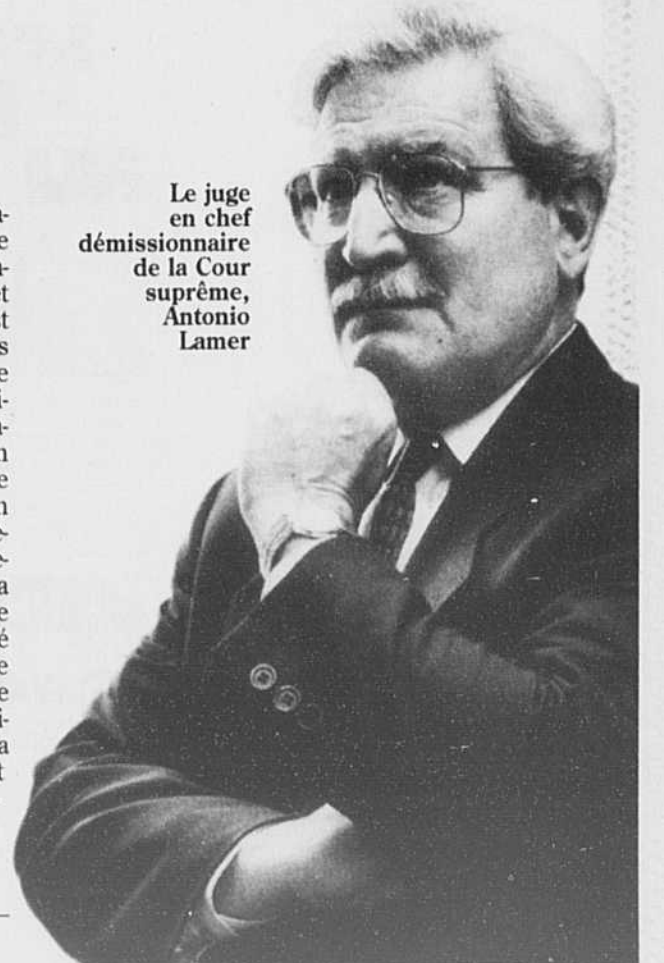


**MÉTÉO**  
Montréal: Ensoleillé et chaud.  
Québec: Ciel variable.  
Passages nuageux en après-midi.  
Max: 26 Min: 13  
Max: 29 Min: 16  
Détails, page B 5

**INDEX**

Annonces ..... B 5  
Avis publics..... B 4  
Culture ..... B 8  
Économie ..... B 2  
Éditorial..... A 6  
Horizons ..... B 1  
Le monde ..... A 5  
Les sports ..... B 6  
Montréal..... A 3  
Mots croisés.. B 5  
Politique ..... A 4  
Télévision ..... B 7

www.ledevoir.com



Le juge en chef démissionnaire de la Cour suprême, Antonio Lamer

■ Beverly McLachlin pourrait succéder à Lamer, page A 2

## • LES ACTUALITÉS •

Qui deviendra juge en chef de la Cour suprême?

## Beverly McLachlin serait la mieux placée pour succéder au juge Antonio Lamer

Qui succédera au juge Antonio Lamer à la tête de la Cour suprême du Canada? À en croire les observateurs du monde juridique canadien, Beverly McLachlin, de l'Ouest, se retrouve à peu près seule en lice et est à leur avis à peu près assurée de devenir la première femme à devenir juge en chef de la Cour suprême.

LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

À la bonne place au bon moment, la juge Beverly McLachlin est d'abord et avant tout une juriste redoutablement compétente, disent ceux qui ont suivi sa carrière de près. «Sa qualité d'écoute et son ouverture sont à mon avis ses plus grandes qualités», commence Gerald Gall, professeur à la faculté de droit de l'Université de l'Alberta d'où est diplômée Beverly McLachlin. «Mieux que quantité d'autres juges, elle sait mettre ses convictions personnelles entre parenthèses pour mieux rendre une décision à la lumière de l'argumentation qui lui a été présentée en cour.»

Dans l'Ouest canadien, on ne peut évoquer la juge McLachlin sans mentionner sa fulgurante ascension vers les plus hauts sommets. «En huit ans à peine, quatre ou cinq nominations l'ont menée à la tête de la plus haute cour de la Colombie-Britannique», rappelle Gerald Gall.

Ses compétences d'administratrice, acquises à ce poste, ne font qu'ajouter à son profil de la parfaite candidate, croit aussi Peter Russell, professeur de science politique à l'université de Toronto. «L'administration de la justice — rendre les jugements avec célérité, bien sélectionner ceux qui devraient obtenir l'écoute du plus haut tribunal du pays — représente l'une des tâches essentielles du successeur d'Antonio Lamer. Grâce à lui, la Cour suprême n'est pas aux prises avec d'affreux retards, mais tous les arrêts attendus avant les vacances de juin sont rendus en bonne et due forme. Ce sera là une bonne habitude à conserver.»

Après le passage successif de deux juges en chef bien déterminés à donner du pouvoir à la Charte des droits et libertés, tout indique qu'il y aura continuité à ce chapitre. «Des neuf juges à la Cour suprême, peut-être Antonio Lamer était-il le plus enclin à donner «des dents» à la Charte, admet Peter Russell, mais la juge McLachlin garderait manifestement le même cap. Alors que le juge Lamer s'est particulièrement illustré dans l'amélioration des droits des détenus, il est fort probable que la juge McLachlin, elle, s'intéresse de près aux débats entourant la liberté d'expression.»

Née en 1943 à Pincher Creek, une petite ville albertaine de moins de 3000 âmes à l'ombre des Rocheuses, Beverly McLachlin siège à la Cour suprême depuis dix ans et y est donc la troisième pour ce qui est de l'ancienneté.

## Autres candidats

Claire L'Heureux Dubé et Charles

Gonthier, respectivement âgée de 71 et 70 ans, sont donc plus près qu'elle de la retraite et ont pour autre handicap de provenir du Québec.

Cette dernière caractéristique ne les exclut pas pour autant d'emblée, croit Peter McCormick, professeur de science politique à l'université Lehigh, en Alberta et auteur d'un livre à paraître bientôt sur l'histoire des cinquante dernières années à la Cour suprême.

«En 1984, n'est-ce pas l'anglophone Dickson qui a remplacé... l'anglophone Laskin? Par contre, Louise Arbour n'a à peu près aucune chance. Le seul à être devenu juge en chef à la Cour suprême sans jamais y avoir siégé, c'était Charles Fitzpatrick... de 1906 à 1918! En ce sens, il est dommage pour elle que son mentor Lamer ne soit pas resté en poste quelques années

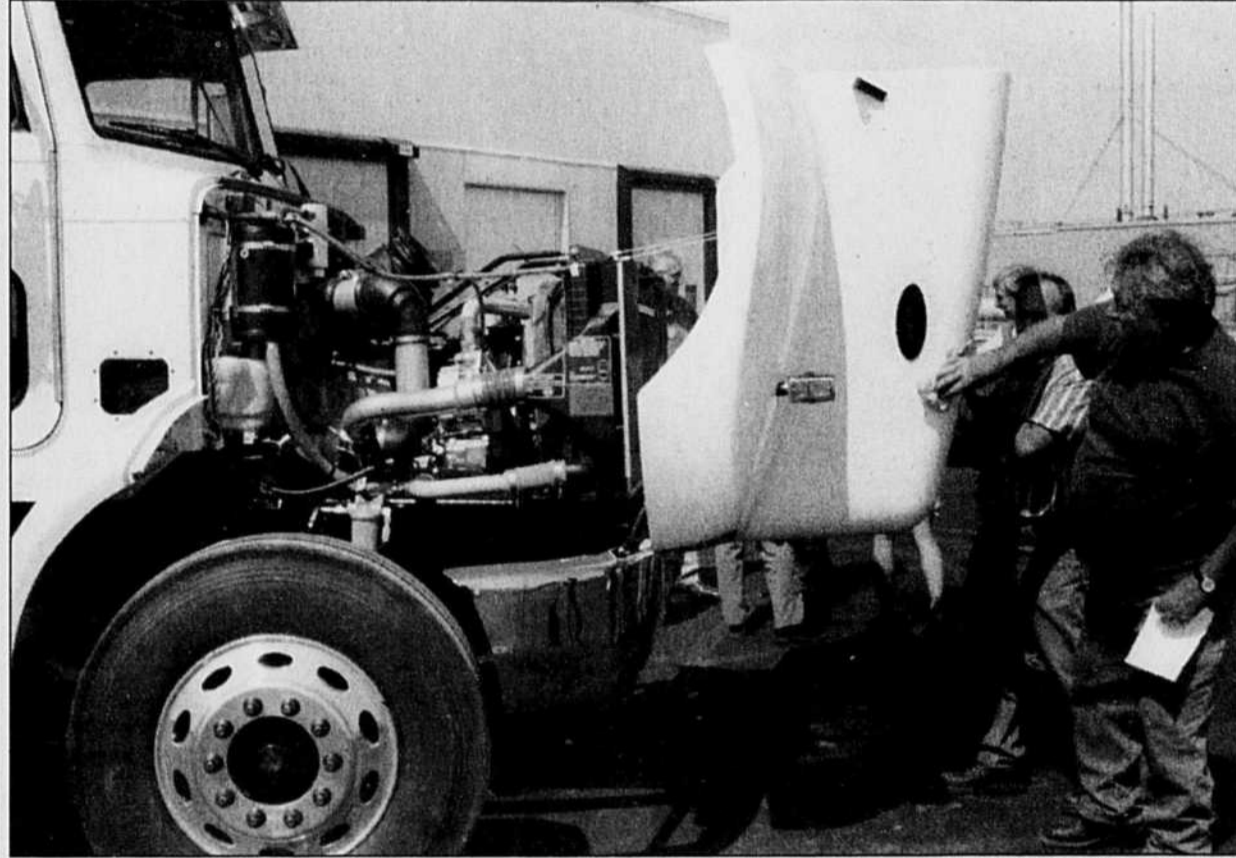
de plus, pour lui dérouler le tapis rouge.»

La tradition d'alternance, quoique le plus souvent respectée, n'est donc pas immuable, et la fonction en elle-même ne devrait pas l'être davantage. «Le juge en chef de la Cour suprême pourrait très bien se passer d'être le remplaçant du gouverneur général et de devoir, à ce titre symbolique, assister à nombre de cérémonies protocolaires», croit Peter Russell.

Reste que pour l'essentiel, la prééminence du juge en chef de la Cour suprême est trop souvent exagérée par les Canadiens, conclut Peter Hogg, doyen de la faculté de droit à l'université York.

«La Cour suprême œuvre de façon très collégiale. Comme ses pairs, le juge en chef ne détient après tout que l'un des neuf votes disponibles...»

## Un tout premier camion chez Paccar



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

DES OUVRIERS bichonnaient hier le premier camion à sortir des lignes d'assemblage de l'usine Paccar Sainte-Thérèse (anciennement Kenworth). Complètement remise à neuf, l'usine dispose d'une capacité de production cinq fois plus grande.

## Les pharmaciens d'hôpitaux menacent de démissionner dès le 7 septembre

MARIE-CLAUDE DUCAS  
LE DEVOIR

La démission prochaine des pharmaciens qui travaillent dans les établissements hospitaliers commence à causer l'inquiétude dans les hôpitaux.

Les quelque 1000 membres de l'Association des pharmaciens d'établissements de santé (A.P.E.S.), doivent démissionner en bloc le 7 septembre prochain. «On n'en parle pas trop, mais, quand ça va arriver, beaucoup de gens vont être surpris», dit le D<sup>r</sup> Luc Valiquette, président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM). On aimerait bien qu'il y ait un règlement...»

Les pharmaciens, qui travaillent dans quelque 250 établissements de santé au Québec, demandent un rajustement salarial de l'ordre de 17 %, en soulignant que leur tâche est devenue plus complexe avec les années. Les demandes faites depuis 1991 quant à la révision de l'échelle salariale, souligne l'A.P.E.S., ont constamment été ignorées.

Les pharmaciens qui travaillent dans les établissements de santé sont responsables, notamment, de la préparation des médicaments administrés aux patients par voie intraveineuse.

À l'A.P.E.S., on confirme que le mot d'ordre de démission est maintenu. «Il n'y a eu absolument aucune négociation avec le gouvernement», indique Diane Viau, porte-parole pour l'A.P.E.S. Lors du dernier contact qui avait eu lieu, en juillet, à l'instigation des pharmaciens, l'Association s'est fait fermer la porte au nez.»

Les membres de l'A.P.E.S. avaient déjà organisé en guise de moyens de pression, en juin dernier, des «journées d'études» lors desquelles ils n'assuraient que le niveau de services en vigueur les fins de semaine. «Ces journées d'étude avaient déjà fait mal, rappelle le D<sup>r</sup> Luc Valiquette. Et, à l'époque, on comptait sur les infirmières pour assumer une partie de la tâche des pharmaciens. Ce qu'on ne pourra pas faire, maintenant que, à titre de moyens de pression elles aussi, elles refusent toute tâche qui n'est pas inscrite dans leur convention collective...»

D'autre part, on ne sait pas encore avec certitude si les pharmaciens auront à maintenir, à l'instar des infirmières, un certain niveau de services essentiels, ni ce que pourrait être ce niveau de services. «La question est complexe, et nous sommes encore en train d'étudier les avis juridiques», dit Diane Viau. L'A.P.E.S. doit faire demain le point sur la situation et sur les intentions de ses membres.

## Rapport du Conseil national du bien-être social

La vie n'est pas rose pour les personnes âgées  
Des progrès ont été faits, mais la bataille contre la pauvreté est loin d'être gagnée

JULES RICHER  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Même si leur situation s'est beaucoup améliorée au cours des dernières années, la vie n'est pas toujours rose pour les personnes âgées au Canada, constate le Conseil national du bien-être social dans son rapport rendu public hier.

La pauvreté demeure toujours importante chez certains groupes. Ainsi, les femmes âgées seules ont beaucoup de difficulté à joindre les deux bouts. On calcule que 42 % d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté. Cela représente tout un écart avec la proportion globale des personnes âgées vivant dans la pauvreté, qui est de seulement 17 %.

«Nous avons fait de grands progrès au cours des dernières années, mais la bataille n'est pas encore gagnée», commente Armand Brun, vice-président du Conseil.

«Le moment est propice pour le gouvernement en 1999, poursuit-il, de supprimer ces poches de pauvreté et de terminer le travail entrepris.»

Selon le rapport du Conseil, les efforts requis ne seraient pas colossaux. Pour corriger la situation, en haussant les prestations gouvernementales à des niveaux supérieurs à ceux de la pauvreté, il suffirait de dépenser 1,5 milliard de dollars de plus par année, une somme relativement peu importante puisqu'elle re-

présente à peine 1 % du budget fédéral.

Pour récupérer cet argent, le Conseil propose de transformer le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) en crédit d'impôts. De cette façon, les REER seraient moins avantageux pour les personnes bien nanties.

«Il y a longtemps, écrit le Conseil dans son rapport, que les REER représentent un allègement fiscal privilégié pour les personnes aisées, et une fuite majeure pour le trésor public.»

Par ailleurs, le Conseil a également examiné les autres sources de revenus pour les personnes âgées: le Régime de pension du Canada (RPC) et le Régime des rentes du Québec (RRQ) ainsi que les régimes de retraite privés.

Dans les cas du RPC et du RRQ, le Conseil constate que ces régimes sont toujours insuffisants pour les personnes âgées qui ne disposent pas de sources de revenus autres que celles provenant des gouvernements. L'organisme déplore le fait que les gouvernements aient abandonné l'intention, dans les dernières années, d'améliorer ces régimes.

Finalement, les régimes de retraite privés offrent des avantages tangibles aux travailleurs qui ont la chance d'en bénéficier. Cependant, bon nombre de régimes comportent des failles importantes, remarque le Conseil, notamment une protection contre l'inflation quasi inexistante.

L'allocation-logement sera réduite le 1<sup>er</sup> octobre

MICHEL HÉBERT  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Alors que le Conseil national du bien-être social constate la pauvreté de nos personnes âgées, près de 32 000 prestataires de l'aide sociale âgés de 60 ans et plus verront leur allocation-logement réduite à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Il faut remonter à 1997 pour comprendre ce qui se passe. Il existait alors deux programmes de soutien au logement: Logirente pour les personnes âgées à faible revenu et l'allocation-logement pour les familles assistées sociales avec enfants. Ces deux programmes ont été fusionnés dans la vague des compressions budgétaires visant le déficit zéro.

Cette initiative avait touché quelque 90 000 familles et avait provoqué un tollé. Le gouvernement Bouchard avait été forcé de décréter des mesures transitoires pour aider les personnes âgées prestataires de l'aide sociale à payer leur loyer.

Ces mesures prendront fin le 1<sup>er</sup> octobre prochain et toucheront 31 700 ménages.

Essentiellement, on ne tiendra plus compte de la part du loyer sur le revenu des gens pour calculer l'allocation-logement. Dans le passé, on avait droit

à une aide au logement si le loyer dépassait le tiers des revenus d'une personne ou d'une famille.

Ce ne sera plus le cas. Pour avoir droit à l'allocation-logement, une personne doit payer au moins 308 \$ par mois, et un couple 398 \$ par mois, peu importe si cela représente 30, 40 ou 50 % de leurs revenus.

Les allocations sont désormais fixées en fonction du loyer et non pas du revenu. Certains y perdront au change: une perte de 22 \$ par mois en moyenne mais qui pourra atteindre 90 \$ pour un couple. Presque 10 000 personnes âgées perdront environ 30 \$ chaque mois.

Géré par la Société d'habitation du Québec, ce programme est sous la responsabilité de la ministre Louise Harel, que nous n'avons pu joindre hier.

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain presse le gouvernement de faire marche arrière en rappelant que des économies substantielles ont déjà été faites à l'aide sociale, dont huit millions de dollars uniquement au chapitre du soutien au logement.

Réduire à nouveau l'allocation-logement équivaldrait à «forcer des pauvres à financer l'aide à d'autres pauvres», soutient François Saillant, du FRAPRU.

## LE TROT MONDIAL



Les 11 meilleurs  
trotteurs  
au monde  
BOURSE  
500 000 \$



à l'Hippodrome de Montréal

7440 boulevard Décarie 514.739.2741

SAMEDI 28 août 1999

Début des activités 11h - Début des courses 13h30



# LE DEVOIR

# MONTRÉAL

## Urgences

### La situation reste difficile au CHUM

MARIE-CLAUDE DUCAS  
LE DEVOIR

La situation reste difficile dans les urgences du Centre hospitalier de l'université de Montréal (CHUM), en particulier celle de l'hôpital Notre-Dame. «L'hôpital Notre-Dame a plus de difficulté à répondre à la demande parce qu'il a une plus grosse clientèle, mais on vit, comme partout, les conséquences de la pénurie d'infirmières», expliquait hier le Dr Louis Dufresne, directeur des services professionnels au CHUM.

La manque d'infirmières et d'infirmières, ajoute-t-il, s'avère encore plus éreintant en période de vacances, et les moyens de pression qu'ils exercent rendent le problème encore plus aigu. La fin de semaine dernière, a-t-il indiqué, le CHUM a dû fermer 400 lits, alors que l'on avait prévu en fermer environ 200 pour l'été. «On doit fermer un nombre considérable de lits la fin de semaine, que l'on a de la difficulté à rouvrir le lundi, en raison du manque de personnel», explique le Dr Dufresne.

Les mesures mises sur pied par le CHUM pour pallier le manque de personnel, notamment le transfert de patients vers d'autres hôpitaux, ont été critiquées le week-end dernier. Un patient en hémodialyse à l'hôpital Notre-Dame, qui avait été réacheminé vers l'hôpital St. Mary, s'est notamment plaint, dans les médias, de n'avoir pas pu trouver l'endroit et d'avoir dû sauter son traitement.

«C'est sûr que de tels transferts peuvent entraîner de l'insécurité», dit le Dr Dufresne. Mais on a tout de même jugé de tels moyens préférables au fait

de ne pas assurer les traitements. Entre deux maux, nous avons choisi le moindre. Le patient acheminé vers l'hôpital St. Mary, a indiqué par ailleurs le Dr Dufresne s'était vu offrir par le CHUM des coupons de taxi, qu'il avait déclinés.

Les services d'hémodialyse ne relèvent pas de l'urgence, mais il s'agit de services où, tout comme dans les salles d'urgences, la pénurie de personnel est particulièrement aiguë. En ce qui concerne les urgences, le moyen le plus utilisé, indique le Dr Dufresne, est le détournement d'ambulances vers des établissements moins achalandés. «Nous demeurons constamment en lien avec la Régie régionale, pour s'adapter à la situation de quart de travail en quart de travail», dit-il.

La direction du CHUM étudie d'autres moyens pour alléger les problèmes dans ses services les plus touchés. «Nous allons recenser les secteurs les plus problématiques, pour peut-être, par exemple former du personnel pour le transférer dans ces secteurs», dit le Dr Dufresne.

De telles solutions demandent néanmoins de puiser dans les ressources d'autres services, et demeurent temporaires. «La pénurie d'infirmières que l'on connaît va durer encore deux ou trois ans, et on ne verra pas de changements majeurs d'ici là», indique le Dr Dufresne.

Dans l'ensemble du territoire couvert par la Régie régionale de Montréal-Centre, hier matin, le taux d'occupation des urgences était de 147 %. On dénombrait 477 patients sur civière, dont 82 depuis 48 heures.

## Le projet de prolongement de l'autoroute Ville-Marie suscite des inquiétudes

Des citoyens réclament un tunnel plutôt qu'une autoroute en tranchée

Le plan de transport métropolitain se fait toujours attendre. Mais, pendant ce temps, le projet de prolongement de l'autoroute Ville-Marie qui est sur la table à dessin du ministère des Transports crée surtout des inquiétudes.

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Le prolongement de l'autoroute Ville-Marie vers l'est soulève des inquiétudes dans les quartiers Hochelaga-Maisonneuve et Centre-Sud où l'on souhaite une autoroute souterraine.

Des organismes communautaires de ce secteur craignent la mise en place de l'actuel scénario du ministère des Transports qui prévoit l'élargissement de la rue Notre-Dame de quatre à six voies. Cela deviendrait une autoroute en tranchée, dans le style de l'autoroute Décarie.

Pour l'Atelier de patrimoine urbain de Montréal, le Pavillon d'éducation communautaire, le Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier, le Comptoir alimentaire et de partage Saint-Barnabé ainsi que le Conseil de développement local communautaire, seul un tunnel peut être une véritable

solution. Ces gens «refusent d'admettre que la solution soit l'ajout de deux pistes supplémentaires et l'installation d'un muret longeant leur quartier. Ils considèrent avoir déjà amplement souffert d'aménagements ridicules et dangereux qui ont gravement atteint leur qualité de vie».

«Le tunnel permet une vue sur le fleuve alors qu'une autoroute va tout bloquer. Une autoroute en tranchée risque d'être un frein au développement économique sur les terrains le long du fleuve», estime Philippe Côté de l'Atelier de patrimoine urbain de Montréal.

### Trop coûteux

Or, la construction d'un tunnel multiplierait la facture par trois ou quatre, estime Gilles Robillard, chef de division au Service des travaux publics de la Ville de Montréal. L'actuel scénario prévoit un investissement de quelque 150 millions.

«Un tunnel n'est pas une panacée à tous les problèmes. Cela nécessite l'installation de nombreuses cheminées d'aération et des bretelles pour y entrer et en sortir. Il n'y a pas de solution idéale; il ne peut y en avoir qu'une optimale», croit M. Robillard.

Le ministère des Transports a soumis en juillet dernier à la Ville de Montréal son projet pour recevoir des commentaires. M. Robillard affirme que le projet de Québec ne revêt pas le caractère austère que lui prêtent les citoyens. Montréal doit officiellement remettre son avis en septembre.

Entre-temps, Philippe Côté souligne qu'au nord de l'autoroute, les groupes veulent de l'habitation sociale et non pas des condos comme le voudrait la rumeur. M. Côté affirme qu'il y a de la spéculation foncière, sans toutefois apporter plus de détail.

«L'autoroute s'en vient et le quartier brûle», lance-t-il, associant le récent incendie de l'ancienne usine de peinture tout près du pont Jacques-Cartier à un nettoyage du quartier.

Ces groupes communautaires réclament une consultation publique sur le dossier. Ils accusent la députée

d'Hochelaga-Maisonneuve et ministre, Louise Harel, d'appuyer le projet sans se préoccuper des citoyens, et de se contenter d'une consultation faite à l'automne 1998 par un groupe de chercheurs.

Selon la Loi sur la qualité de l'environnement, un projet de construction, de reconstruction ou d'élargissement d'une route publique sur une longueur de plus de un kilomètre doit faire l'objet d'une procédure d'évaluation et d'examen d'impacts sur l'environnement. Dans ce contexte, si un citoyen le demande, une audience publique concernant le tronçon entre l'avenue de Lorimier et la voie d'accès de l'autoroute 25 doit être tenue.

Les travaux de prolongement de l'autoroute Ville-Marie font partie du plan de transport de la région de Montréal dans lequel Québec entend investir 500 millions sur cinq ans. Selon le ministre des Transports, Guy Chevrette, les travaux de Ville-Marie devraient permettre la réduction de la circulation sur l'autoroute Métropolitaine. Ce plan de transport, promis et reporté à plusieurs reprises, est attendu pour l'automne.

## Pour une relance des installations olympiques

# Un organisme voué au développement de l'est de Montréal souhaite la disparition de la RIO

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Le président-directeur général de PRO-EST, Jean-Guy Chaput, souhaite la disparition de la Régie des installations olympiques (RIO) dans sa forme actuelle et prône la mise en place d'une société englobant l'ensemble des équipements récréotouristiques de l'est de Montréal.

«Ca devrait disparaître sous l'appellation actuelle. C'est de plus en plus un hall d'exposition et de moins en moins un lieu de sport. Même les Expos veulent partir», souligne M. Chaput qui dirige un organisme voué au développement économique de l'Est de l'île de Montréal.

Ce dernier rappelle que la RIO a été créée pour assurer que les installations olympiques seraient menées à terme. Or, il y a belle lurette que ce mandat est rempli. Jean-Guy Chaput estime qu'il faut maintenant envisager une véritable relance des installations olympiques.

«La première vocation olympique n'est plus. Et un stade olympique, ce n'est pas une attraction touristique en soi. Il faudrait donc créer un complexe récréotouristique, une société qui développe une cohérence entre les différentes destinations touristiques», affirme M. Chaput.

Selon la vision de M. Chaput, qui n'a rien soumis officiellement à qui ce soit, cette société pourrait en-

glober le stade olympique avec sa tour et le spectacle interactif à venir Océania, l'aréna Maurice-Richard et son musée dédié au célèbre hockeyeur, le Centre Paul-Charbonneau, le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et éventuellement le Planétarium dont le déménagement est présentement à l'étude. Les quatre derniers équipements sont actuellement regroupés au sein de la Société Marie-Victorin qui les gère pour trois ans.

Jean-Guy Chaput croit que des changements peuvent être faits à la faveur du départ à la retraite, le 31 août prochain, du président de la RIO, André Tétrault. Ce dernier voulait d'abord partir à la fin de juin, mais

compte tenu de la déchirure du toit du stade en janvier dernier, il a retardé sa retraite. Son remplaçant n'est toujours pas choisi.

Le p.-d.g. de PRO-EST indique également que dans la foulée de la réforme de la fiscalité municipale et des structures régionales promise par la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, la RIO pourrait prendre un virage important. Là-dessus, il faudra vraisemblablement attendre le dépôt du Livre blanc de la ministre d'ici la mi-septembre. Chose certaine, il est dans l'air depuis quelques années que les équipements de nature régionale soient gérés et donc assumés financièrement par la région métropolitaine.

SITUATION DANS LES URGENCES, MONTRÉAL-CENTRE		
HÔPITAL	PATIENTS SUR CIVIÈRES / CAPACITÉ	PATIENTS EN ATTENTE DEPUIS 48 HEURES ET PLUS
Notre-Dame	65/28	47
Maisonneuve-Rosemont	60/34	14
Sacré-Cœur	53/35	1
Saint-Luc	22/23	6
Hôtel-Dieu	38/18	2
Santa Cabrini	42/20	5
Hôpital général juif	26/23	—
Hôpital général du Lakeshore	19/28	—
Hôpital général de Montréal	26/17	2
Royal-Victoria	32/18	4
Centre Hospitalier Angrignon		
pavillon Verdun	21/17	—
pavillon Lasalle	7/10	—
Fleury	16/13	—
Institut de cardiologie	9/12	—
Jean-Talon	22/21	1
Lachine	7/6	—
St-Mary	12/12	—

## Ottawa avalera ses banlieues

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Après Toronto, ce sera bientôt au tour d'Ottawa d'avaloir ses banlieues pour former une grande ville fusionnée.

Le conseil municipal d'Ottawa a 90 jours pour présenter au gouvernement provincial un projet de restructuration qui devrait se traduire par des économies pour les contribuables.

Trois autres régions de l'Ontario se feront aussi imposer de présenter un front uni: Hamilton, Sudbury et Haldimand-Norfolk.

En conférence de presse, le ministre ontarien des Affaires municipales, Steve Gilchrist, a rappelé hier que l'idée de fusionner des municipalités voisines flottait dans l'air depuis des décennies.

«Pratiquement tout le monde est d'accord pour effectuer des changements. Le problème consiste à savoir

comment y arriver. Le gouvernement provincial a donc décidé que le temps était venu de prendre le leadership dans ce dossier», a dit M. Gilchrist.

Il a fait valoir que les régions, dont Toronto, qui ont accepté de fusionner plusieurs municipalités voisines ont vu leurs dépenses diminuer globalement de 220 millions de dollars par année. La nouvelle Toronto est en fait formée de six villes différentes.

**LOGIQUES**

Les défis de la transformation en milieu scolaire

L'ACCÉLÉRATION DU CHANGEMENT EN ÉDUCATION

Les Éditions LOGIQUES

L'accélération du changement en éducation  
P. Toussaint et P. Laurin (coll.)  
ISBN 2-89381-596-0 — 312 p.  
28,95 \$

Les Éditions LOGIQUES Inc.  
En vente partout  
Distribution exclusive: Québec-Livres

## EN BREF

### Le carnet de santé visuelle

(Le Devoir) — Pour aider les parents à se tenir à jour sur l'état des yeux de leurs enfants, l'Association des optométristes du Québec a lancé le «carnet de santé visuelle», distribué dans les CLSC et les bureaux d'optométristes. Le carnet permettra aux parents de conserver et de mettre à jour les résultats des examens de la vue de leurs enfants. L'Association des optométristes estime que, dans les difficultés d'apprentissage éprouvées par quelque 15 % des enfants de 5 à 12 ans, beaucoup sont reliées à des problèmes visuels non corrigés. L'Association souligne aussi que, depuis plus d'un an, les programmes de dépistage à l'école ont été abolis.

## Commission du développement urbain de Montréal

### Étude publique

Vous êtes invités à participer à la prochaine assemblée de la commission.

Date : Les mardi 31 août, mercredi 1<sup>er</sup> septembre, jeudi 2 septembre et mardi 7 septembre 1999  
Lieu : 275, rue Notre-Dame Est  
Hôtel de ville, salle du conseil (métro Champ-de-Mars)  
Heure : 19 h

Lors de cette assemblée, vous pourrez :

- obtenir des renseignements sur les projets de règlement inscrits à l'ordre du jour;
- poser des questions et exprimer votre opinion sur ces projets.

La commission recevra vos commentaires et formulera des recommandations au comité exécutif.

L'ordre du jour comprend les projets de règlement suivants, soumis par le comité exécutif :

### Séance du 31 août (à 19 h)

- 3.1 Modification au Règlement d'urbanisme visant à réajuster certains paramètres relatifs au zonage (typologies résidentielles), pour un vaste emplacement vacant sis du côté nord de la rue Sherbrooke Est, à l'est du cimetière Hawthorne-Dale (développement domiciliaire du golf de Montréal) (S 990545111) (district électoral du Bout-de-l'île).

- 3.2 Modification à un programme de développement visant à permettre la construction de deux bâtiments de 20 étages chacun, comportant un total de 412 unités de logement destinées à des personnes âgées, sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Gouin, entre la limite de la ville de Montréal-Nord et l'axe de l'avenue Ozias-Leduc (S 990545040) (district électoral de Rivière-des-Prairies).

- 3.3 Autorisation d'agrandir et d'occuper, à des fins de vente de pièces de bateau, le bâtiment portant le numéro 12746, rue Notre-Dame Est, situé à l'est du boulevard du Tricentenaire (S 990545011) (district électoral de La Rousselière).

- 3.4 Autorisation de construire un bâtiment commercial de deux étages, sur un emplacement situé du côté sud de la rue Sainte-Catherine Est,

entre les rues Saint-Hubert et Saint-Christophe (S 990545028) (district électoral de Saint-Jacques).

- 3.5 Autorisation d'occuper, à des fins d'activités sociales et éducatives, le rez-de-chaussée et une partie du sous-sol du bâtiment portant le numéro 6780, boulevard Saint-Michel, situé entre les rues Saint-Zotique Est et Bélanger (S 990489044) (district électoral d'Étienne-Desmaré).

- 3.6 Autorisation d'occuper, à des fins de centre d'aide et de renseignements, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le numéro 6006, rue de Bordeaux, situé entre la rue de Bellechasse et le boulevard Rosemont (S 990489046) (district électoral d'Étienne-Desmaré).

### Séance du 1<sup>er</sup> septembre (à 19 h)

- 3.7 Modification au Règlement d'urbanisme visant à changer certains paramètres relatifs au zonage (usages et hauteur autorisés) pour une grande partie des propriétés sises du côté nord du boulevard De Maisonneuve Ouest, entre les avenues Madison et Walkley (S 990545077) (districts électoraux de Décarie et de Loyola).

- 3.8 Modification du Règlement d'urbanisme visant à autoriser une gamme plus étendue d'activités commerciales, du côté nord de la rue Saint-Jacques, entre la rue Lily-Simon et West Broadway (S 990545048) (district électoral de Loyola).

- 3.9 Autorisation d'occuper, à des fins de résidence pour personnes âgées, le bâtiment portant le numéro 5486, chemin de la Côte-Saint-Antoine, situé entre l'avenue Girouard et la rue Addington (S 990545059) (district électoral de Décarie).

- 3.10 Autorisation d'occuper, à des fins de bureau, de garderie et d'activités communautaires, le bâtiment portant le numéro 2025, rue Fullum, situé au nord de la rue Ontario Est, et de construire à même les cours latérales et arrière de ce bâtiment, trois bâtiments de nature résidentielle de trois étages chacun, comportant un total de 30 unités de logement (S 990545019) (district électoral de Sainte-Marie).

- 3.11 Autorisation d'occuper, à des fins de restaurant, les deux étages du bâtiment portant les numéros 1800 et 1802, rue Sainte-Catherine Est, situé à l'angle sud-est de l'avenue Papineau (S 990545088) (district électoral de Sainte-Marie).

### Séance du 2 septembre (à 19 h)

- 3.12 Modification au programme de développement résidentiel et commercial portant sur un emplacement délimité par la rue Sauvé, les boulevards Persillier et de L'Acadie ainsi que l'autoroute des Laurentides, visant principalement à régulariser la longueur de la verrière ainsi que la construction de deux vestibules sur les façades sud et ouest du bâtiment portant les numéros 1805, rue Sauvé Ouest et 9900, boulevard de L'Acadie (Restaurant La Sirène de la Mer) (S 990489004) (district électoral de l'Acadie).

- 3.13 Dossier retiré.

- 3.14 Autorisation d'occuper, à des fins de bureau pour des activités éducatives, communautaires et socioculturelles (Éco-quartier St-Sulpice), le sous-sol du bâtiment portant le numéro 1105, avenue Emile-Journault, situé entre les avenues Christophe-Colomb et André-Grasset (S 990489054) (district électoral de Saint-Sulpice).

- 3.15 Modification au Règlement d'urbanisme visant à retirer de la catégorie H.1 (habitations unifamiliales) les emplacements situés du côté nord de la rue Dudemaine, entre les rues Dépatie et Filion, pour les intégrer à une nouvelle catégorie H.1-3 (habitations pouvant comporter de une à trois unités de logement par bâtiment) (S 990489081) (district électoral de Cartierville).

- 3.16 Modification au Règlement d'urbanisme visant à retirer de la catégorie H.2-7 (habitations comportant deux unités de logement et plus) certains emplacements situés du côté est de l'avenue Bennett et des deux côtés de l'avenue Aird, entre la rue Ontario Est et la voie ferrée, pour les intégrer aux catégories H.1-2-C (partiellement), C.7A et I.2C, permettant ainsi certaines activités commerciales ainsi que des activités industrielles légères, en plus de l'habitation (S 990762073) (district électoral de Maisonneuve).

- 3.17 Autorisation d'occuper, à des fins d'entreposage et d'expertise de véhicules en infraction (fourrière d'automobiles), une partie du bâtiment et du terrain portant le numéro 4500, rue Hochelaga, situés à l'angle sud-ouest de l'avenue Bennett (S 990489010) (district électoral de Pierre-De-Coubertin).

- 3.18 Autorisation d'occuper, à des fins de centre d'hébergement selon une capacité d'accueil n'excédant pas 17 personnes à la fois, le bâtiment portant les numéros 1477 à 1481, avenue Desjardins, situé entre les rues Adam et Sainte-Catherine Est (S 990489031) (district électoral de Maisonneuve).

### Séance du 7 septembre (à 19 h)

- 3.19 Dossier retiré.

- 3.20 Autorisation de démolir le bâtiment commercial portant le numéro 7645, boulevard Saint-Michel, situé entre les rues Villaray et Michel-Ange, et d'y construire un bâtiment commercial comportant un étage et une mezzanine, à des fins de restauration rapide (Restaurant McDonald) (S 990489021) (district électoral de François-Perrault).

- 3.21 Modification au Règlement d'urbanisme visant à déplacer la limite entre une zone d'habitation et une zone de commerce et d'industrie, de manière à permettre l'occupation résidentielle du bâtiment portant le numéro 8679, rue Saint-Denis, situé entre le boulevard Crémazie et la rue de Liège Est (S 990489085) (district électoral d'Octave-Crémazie).

Renseignements sur les dossiers et sur les prochaines assemblées :

Service des relations avec les citoyens  
333, rue Saint-Antoine Est, bureau 520  
872-8265

N.B. La documentation complète est disponible pour consultation dans tous les bureaux accès Montréal.

Le greffier,  
M<sup>re</sup> Léon Laberge

# LE DEVOIR

## POLITIQUE

Sommet de la francophonie

### Trente ans après de Gaulle, Chirac chez les Acadiens

MICHEL VENNE  
LE DEVOIR

À l'occasion du Sommet de la Francophonie, qui aura lieu à Moncton du 3 au 5 septembre, le président de la République française Jacques Chirac, ira rendre visite aux Acadiens, ce qui permettra de relancer la coopération entre l'Acadie, pays virtuel, et la France, trente ans après que le général de Gaulle eut littéralement fait connaître l'Acadie au monde en paraphant avec la Société nationale des Acadiens une première entente de coopération.

Cette visite de M. Chirac chez les Acadiens, qui aura lieu le 4 septembre, sera probablement l'événement entourant le Sommet francophone qui contribuera le plus à mettre en exergue et à faire reconnaître le peuple acadien dans le monde.

En effet, bien que le sommet se déroule à Moncton, l'Acadie n'est pas un acteur officiel du sommet où siègent les gouvernements. Mais l'Acadie n'a pas d'État. Et son drapeau bleu, blanc, rouge assorti d'une étoile jaune, ne flottera pas parmi ceux des délégations. À la table des chefs d'État et de gouvernement, l'Acadie n'est qu'indirectement représentée par les premiers ministres du Canada et du Nouveau-Brunswick.

Le secrétaire général de la Société nationale de l'Acadie (anciennement Société nationale des Acadiens), René Légère, estime que cette visite de M. Chirac est «un moment historique, perçu par nous comme aussi important que la réception à L'Élysée, par le général de Gaulle, en 1968, d'une délégation acadienne».

En janvier 1968, le général de Gaulle, alors président de la République française, n'a pas visité l'Acadie ni crié «Vive l'Acadie libre!». Mais il invitait officiellement une délégation de quatre personnalités acadiennes — Léon Richard, Adélar

Savoie, Gilbert Finn et Euclide Daigle —, à une rencontre à Paris. Il s'agissait d'une première et éclatante reconnaissance officielle du peuple acadien par la France qui donna lieu à une entente de coopération dont la mise en œuvre, il est vrai, a connu par la suite des hauts et des bas.

Selon M. Légère, la visite de M. Chirac devrait donner une nouvelle vigueur à cette coopération.

#### Programme

Le 4 septembre, donc, le président français se rendra à Memramcook, dans les jardins du Monument LeFebvre, pour célébrer 30 ans d'amitié entre la France et l'Acadie et pour inaugurer le premier d'une vingtaine de monuments qui, d'ici à 2004, serviront à commémorer l'odyssée acadienne. 2004 marque le 400<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'Acadie.

Le président de la Société nationale de l'Acadie prendra la parole. On décernera au président la plus haute distinction du peuple acadien, la médaille Léger-Comeau, et un doctorat honorifique de l'Université de Moncton. En retour, trois personnalités acadiennes seront honorées par le président de la république.

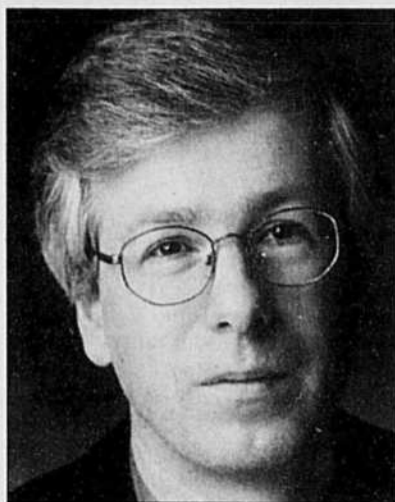
La SNA attend plusieurs milliers de personnes à cet événement auquel on prévoit accueillir quelque 250 journalistes. Les dirigeants de la SNA pensent qu'il s'agira de l'événement le plus couru du sommet.

À l'occasion de cette visite officielle en sol canadien, M. Chirac se rendra dans le territoire du Nunavut, à l'invitation du gouvernement canadien, le 1<sup>er</sup> septembre. Il sera à Québec le 2<sup>e</sup>, notamment, il prononcera une conférence devant l'Assemblée internationale des maires francophones (AIMF) dont M. Chirac fut, lorsqu'il était maire de Paris, l'un des plus ardents promoteurs.

À titre de maire de Paris, M. Chirac avait d'ailleurs créé une place de l'Acadie, non loin de celle du Québec.

Référendum sur la souveraineté

### Selon Dion, une question claire ne doit pas faire mention du partenariat



Stéphane Dion

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, estime qu'une question claire sur la souveraineté du Québec advenant un référendum ne peut pas faire mention d'un partenariat avec le reste du Canada.

«Il s'agit de savoir si les Québécois appuient la sécession, c'est-à-dire [s'ils] veulent que le Québec cesse de faire partie du Canada et devienne un pays indépendant. La seule façon d'en être sûr est de leur poser une question claire sur la sécession et non une question qui y mêle d'autres enjeux ou considérations», a-t-il affirmé hier dans un commentaire destiné à répliquer au député bloquiste Daniel Turp.

M. Dion reproche au député

d'avoir soutenu, dans une lettre ouverte aux journaux, qu'une question avec mention du partenariat pourrait être considérée comme étant claire.

#### Concept nébuleux

Pour le ministre, la décision de la Cour suprême du Canada au sujet d'une éventuelle sécession du Québec — dont on fête le premier anniversaire récemment — ne peut pas être interprétée dans le sens que lui donne le député Turp.

«Sur ce sujet, je me contenterai de redire que si les procédures référendaires proposées en 1980 et en 1995 avaient été jugées claires, la Cour suprême ne serait pas revenue à 32 reprises dans son avis de l'an dernier sur l'importance de la clarté.»

De toute façon, soutient M. Dion, le

concept de partenariat est nébuleux et irréaliste. «On ne voit pas comment 25 % la population d'un pays [le Canada] pourrait sortir de ce pays pour y revenir en force en comptant pour 50 % dans les institutions communes.»

Aussi, juge-t-il que toute mention du partenariat enlèverait de la neutralité à la question. Cette situation forcerait Ottawa à remettre en cause les résultats d'un éventuel référendum favorable à la sécession, ce qui compromettrait inévitablement les négociations qui s'en suivraient, fait valoir le ministre.

«M. Turp pourrait faire œuvre utile, prévient le ministre, en exigeant des leaders une procédure claire au lieu de les encourager à grappiller quelques milliers de voix de plus à coup d'astuces et de confusion.»

Caucus spécial du Bloc québécois

### Duceppe tente de minimiser les ratés d'Emploi-Québec

LIA LÉVESQUE  
PRESSE CANADIENNE

Avant de critiquer les ratés d'Emploi-Québec, le gouvernement fédéral devrait regarder dans sa propre cour, ayant eu sa part de problèmes de gestion avec l'armée canadienne et l'assurance-emploi. C'est l'avertissement qu'a lancé hier le chef du Bloc québécois Gilles Duceppe, qui participait à un caucus spécial de son parti, à Montréal.

Le Bloc québécois faisait partie, comme plusieurs autres groupes et associations au Québec, de ceux qui avaient revendiqué le transfert des fonds consacrés à la formation, du palier fédéral au palier provincial. Et c'est la gestion de ces fonds, par Emploi-Québec, qui a défrayé les manchettes ces derniers jours.

Malgré ces ratés de départ, M. Duceppe ne blâme ouvertement personne. «Il peut se produire des problèmes en cours de route quand on administre.»

Il met d'ailleurs en garde le camp fédéraliste, qui pourrait être tenté de ridiculiser la volonté du gouvernement souverainiste de gérer la totalité des pouvoirs d'un État, en se basant sur les difficultés rencontrées par ce même gouvernement dans la gestion d'un seul pouvoir transféré d'Ottawa.

«Si fallait juger de la capacité de gérer un pays à partir d'un seul exemple de gestion, «le Canada aurait beaucoup de difficulté à justifier d'être un pays, avec la gestion qu'ils font de l'armée canadienne», a objecté M. Duceppe, qui a cité les «problèmes majeurs et injustices flagrantes» à l'assurance-emploi.

«Ottawa devrait peut-être régler les

siens [ses problèmes] plutôt que de faire des gorges chaudes» avec les embûches vécues à Emploi-Québec, a conseillé M. Duceppe.

Québec a réglé ses problèmes avec Emploi-Québec, a soutenu M. Duceppe, qui «espère qu'Ottawa imitera le Québec» et que la nouvelle ministre responsable de l'assurance-emploi au fédéral démontrera davantage de compassion. A peine 40 % de ceux qui paient des cotisations à l'assurance-emploi ont droit à des prestations, lorsqu'ils deviennent chômeurs, dénonçait M. Duceppe. «On appelle ça du vol qualifié.» Plus précisément, il s'attend à ce que le Discours du Trône à Ottawa apporte des solutions concrètes aux difficultés connues à l'assurance-emploi, et non de vagues promesses d'étudier le dossier.

#### Référendum

Par ailleurs, sur la question de la tenue éventuelle d'un référendum sur la souveraineté, le chef du Bloc québécois a refusé de critiquer le vice-premier ministre du Québec Bernard Landry. La semaine dernière, M. Landry avait souligné que le temps jouait en faveur de l'option souverainiste, puisque les jeunes, plus sympathiques à la cause, remplaçaient graduellement les personnes âgées, traditionnellement opposées à la souveraineté.

M. Duceppe refuse d'être «passif» devant la souveraineté et préfère travailler à convaincre les gens d'adhérer à cette option. «Il faut travailler fort pour réunir les conditions gagnantes. Je suis optimiste [sur le fait] qu'on va le faire.»

Sommet de la jeunesse

### Les jeunes veulent du concret

MICHEL HÉBERT  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Plusieurs organisations étudiantes, communautaires, syndicales et féministes pressent le gouvernement Bouchard de les écouter avant d'établir l'ordre du jour du Sommet du Québec et de la jeunesse, prévu en l'an 2000.

«Avant que le gouvernement n'annonce le détail du sommet, nous souhaitons qu'il écoute les problèmes auxquels les groupes de jeunes veulent s'attaquer. On veut que l'ordre du jour prenne en compte nos préoccupations», a déclaré hier Guillaume Vaillancourt, de Coopération jeunesse de services, et porte-parole de Concertation jeunesse.

Cette organisation regroupe, entre autres, le Conseil permanent de la jeunesse, les jeunes de la Fédération des femmes du Québec, plusieurs fédérations étudiantes, Génération emploi, le Regroupement des maisons de jeunes, la FTQ, la relève agricole, etc.

Le sommet aura lieu en février 2000. Le gouvernement a choisi quatre thèmes: emploi, éducation, société équitable et ouverture sur le monde. Ce que le premier ministre Bouchard appelle des chantiers. «Ils ont annoncé les chantiers; nous, on met du contenu. Nous disons aujourd'hui voilà ce qu'il faudrait étudier», a précisé M. Vaillancourt.

Le gouvernement a tenu des «consultations informelles» mais certains groupes de jeunes sentent le besoin de se faire entendre. Des consultations régionales formelles doivent débiter incessamment et mener à l'établissement de l'ordre du jour final.

«C'est plutôt flou ce que le gouvernement va annoncer dans quelques semaines. On n'a pas de piste indiquant que ce sera négatif mais on voulait officialiser la chose par une déclaration publique disant ce qu'il est important de discuter pour les groupes de jeunes», a confié M. Vaillancourt.

Concertation jeunesse s'empresse donc de proposer «un angle d'approche» visant à assurer aux jeunes une «qualité de vie minimale».

En résumé, les jeunes demandent au gouvernement de réunir pour eux des conditions économiques gagnantes. «Le Sommet doit être l'occasion de créer les conditions permettant une baisse significative du taux de chômage des jeunes», affirment les jeunes dans une déclaration commune rendue publique hier.

N'obtenant souvent que des emplois précaires, sans protection sociale, et portant une lourde dette d'études, les jeunes sont souvent forcés de renoncer aux projets à long terme, comme celui d'avoir des enfants. Une véritable politique jeunesse devra donc ouvrir la fonction publique aux jeunes et leur faire plus de place dans les directorats des entreprises et des syndicats.

Concertation jeunesse demande aussi de s'attaquer au décrochage scolaire en ouvrant des programmes de formation professionnelle moins contingents et arrimés au marché du travail. Enfin, dans un esprit d'ouverture sur le monde, les jeunes veulent que l'apprentissage des langues secondes soit élargi et que les programmes d'échanges et d'études à l'étranger soient encouragés.

Commission d'enquête sur le sommet de l'APEC

### Chrétien est défendu par un ancien adjoint

IAN BAILEY  
PRESSE CANADIENNE

Vancouver — Le Canada souhaitait ardemment que le président de l'Indonésie assiste au Sommet de l'APEC, en 1997, mais n'en a pas pour autant réprimé des manifestations afin de s'assurer de sa venue.

C'est ce qu'a affirmé hier un ancien adjoint du premier ministre Jean Chrétien, Jean Carle, devant la Commission des plaintes du public contre la GRC.

M. Carle, qui, en 1997, représentait M. Chrétien dans le cadre du processus de planification du sommet, a déclaré que le premier ministre n'a fait aucun effort spécial pour protéger le président indonésien de manifestations embarrassantes contre la situation des droits de la personne dans son pays. Suharto a eu droit aux mêmes mesures de sécurité que les autres dignitaires étrangers, a assuré M. Carle. Aucune disposition extraordinaire n'a été prise en prévision de la venue de M. Suharto, qui a depuis été chassé du pouvoir, a dit M. Carle à la commission d'enquête sur les affrontements entre policiers et manifestants au sommet.

Bien sûr, le Canada souhaitait que tous les participants soient là, a souligné M. Carle, qui est aujourd'hui vice-président à la Banque de développement du Canada. M. Carle, déjà décrit par le premier ministre Chrétien comme son second fils, est le premier des proches du premier ministre à témoigner devant la commission.

Bijouterie  
Gambard

Vente et service technique

ROLEX  
GENÈVELady-Datejust  
en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

Club 402-HOMME

IMPERMÉABLES  
LÉGERS  
importés d'ItalieRégulier 200 \$  
Soldés 295 \$1118, rue Sainte-Catherine O.,  
Bureau 200  
Montréal (Québec) H3B 1H5  
tél.: 861-3636Du lundi au vendredi  
De 9 h 30 à 18 h  
Samedi de 10 h à 16 h

Cahier spécial

publié le samedi 11 septembre 1999

Multimédia &amp; Informatique

Date de tombée: le vendredi 27 août 1999 LE DEVOIR

LE DEVOIR

## LE MONDE

EN BREF

## Dialogues pluriels

Jérusalem (AFP, Reuters) — Israéliens et Palestiniens étaient optimistes hier quant à la conclusion rapide d'un accord de relance du processus de paix qui, selon le négociateur en chef palestinien Saeb Erakat, pourrait intervenir d'ici jeudi. M. Erakat a espéré que l'accord, censé définir les modalités d'application du memorandum de Wye Plantation, soit bouclé avant une rencontre prévue jeudi à Washington entre le numéro deux de l'OLP, M. Mahmoud Abbas, et le secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright. Par ailleurs, pour la deuxième journée consécutive, le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat a rencontré hier au Caire Nayef Hawatmeh, le chef du Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP). Selon Hani el Hassan, membre influent du Fatah, la faction dirigée par Yasser Arafat, les pourparlers de dimanche avaient été positifs. Cette rencontre Arafat-Hawatmeh survient au lendemain des discussions avec le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP). Selon le ministre du Plan et de la Coopération internationale palestinienne, Nabil Chaath, proche collaborateur de Yasser Arafat, Arafat devrait rencontrer des représentants du Hamas aujourd'hui. « Ces rencontres visent à relancer le rôle de l'opposition palestinienne et à créer une vraie unité palestinienne », a déclaré Chaath, cité par l'agence Mena. Le FPLP et le FDLP, tous deux basés à Damas, avaient dénoncé la signature des accords d'Oslo en 1993 mais veulent aujourd'hui jouer un rôle dans les cruciales négociations qui s'annoncent avec Israël sur le statut définitif des territoires occupés.

## Danse non lascive

Dubai (AP) — Toujours pas question de danser juste pour le plaisir en Iran. Ce serait « indécent ». Mais la danse du sabre peut, éventuellement, élever l'âme, a estimé hier le ministre iranien de la Culture. « Des danses populaires comme la danse du sabre font partie des arts qui élèvent l'esprit humain. Danser ne doit donc pas être toujours considéré comme un acte indécent », a déclaré le ministre réformiste Ataollah Mohajerani, cité par le quotidien *Neshat*. M. Mohajerani a fait cette déclaration lors de la clôture d'un festival culturel et artistique de la province de Sistan Baluchestan, dans l'est de l'Iran, a précisé le quotidien libéral basé à Dubai. La danse était un des loisirs préférés des Iraniens avant la révolution islamique de 1979. Qualifiée de « non islamique », elle a été bannie depuis. Ce qui n'empêche pas de nombreux Iraniens de la pratiquer lors de fêtes privées, chez eux.

## Les paramilitaires sévissent

Bogota (AFP) — Un nouveau regain de violence, à mettre à l'actif des groupes paramilitaires d'extrême droite, a fait plus de 60 morts depuis vendredi en Colombie, où le processus de paix se trouve dans une impasse totale. La guerre civile en Colombie, qui a déjà fait 120 000 morts depuis 1964, met aux prises l'armée, les guérillas des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, communistes) et de l'Armée de libération nationale (ELN, guévariste), et de plus en plus les groupes d'extrême droite des Autodéfenses unies de Colombie (AUC), dirigés par Carlos Castano, avec pour victimes de plus en plus de civils soupçonnés par les paramilitaires de complicité avec l'une ou l'autre des guérillas. La plupart des derniers massacres ont eu lieu dans la région de Tibu, au nord-est de Bogota, près de la frontière avec le Venezuela, où « au moins 50 paysans » ont été exécutés entre vendredi et dimanche par des tueurs appartenant aux AUC, selon le médiateur (défenseur du peuple) du département Nord de Santander.

## «L'indépendance, mort ou vif!»

Dili (Reuters) — Plusieurs milliers de manifestants indépendantistes se sont rassemblés hier à Dili, capitale du Timor-oriental, à une semaine du référendum sur l'autodétermination de l'ancienne colonie portugaise annexée par l'Indonésie en 1975. Aux cris de « L'indépendance, mort ou vif! », ils ont suivi le cortège avant de se séparer dans le calme. Les habitants du Timor oriental doivent choisir le 30 août entre une plus grande autonomie de leur territoire au sein de l'archipel indonésien et l'indépendance. Pour les observateurs des Nations unies, qui organisent et supervisent le scrutin de lundi prochain, la recrudescence de la violence a pour but de dissuader les électeurs de se rendre aux urnes. Les milices pro-Djakarta ont multiplié les attaques ces deux dernières semaines pour empêcher les indépendantistes de faire campagne pour le scrutin, ce qui a valu à l'Indonésie d'être dénoncée pour son incapacité à faire cesser la violence.

KOSOVO

## Des citoyens empêchent le déploiement des Russes

Les 50 premiers soldats russes d'un contingent de 750 hommes devaient se déployer hier à Orahovac, zone située en secteur allemand où se trouvent des soldats néerlandais. Ils en ont été empêchés par la population locale qui a bloqué les trois routes menant à la ville.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Près d'Orahovac — Le déploiement des troupes russes de la KFOR à Orahovac (sud-ouest) a été reporté de 24 heures, en raison du blocage des entrées de la ville hier par la population kosovare albanaise qui accuse les Russes de vouloir protéger des criminels de guerre serbes présumés. Les 50 premiers soldats russes d'un contingent de 750 hommes devaient se déployer hier dans cette zone en secteur allemand où se trouvent des soldats néerlandais. Mais ils en ont été empêchés par la population albanaise locale qui a bloqué dès minuit hier les trois routes menant à la ville avec des camions, des tracteurs ou des voitures. « Nous le ferons demain. Nous avons une mission de paix à accomplir à Orahovac et nous l'accomplirons », a déclaré à Moscou le commandant des forces aéroportées russes, le général Gueorgui Chpak, à l'agence russe Interfax. « Nous ne voulons pas dramatiser la situation et nous allons nous déployer là où nous devons le faire », a ajouté le général Chpak, cité par l'agence d'informations militaires, AVN.

Les Albanais d'Orahovac considèrent que les Russes vont protéger les quelque 2000 Serbes retranchés sur les hauteurs de la ville, divisés entre fermiers, anciens policiers et paramilitaires, dont certains accusés d'être des criminels de guerre.

Trois Serbes, soupçonnés de crimes de guerre, ont été arrêtés vendredi. L'Armée de libération du Kosovo (UCK) devait remettre hier au Tribunal pénal international (TPI) une liste d'autres criminels présumés. La population accuse aussi des mercenaires russes, traditionnels alliés des Serbes, d'avoir combattu aux côtés des forces régulières et paramilitaires serbes pendant la guerre.

Cette réaction est « compréhensible mais erronée », a commenté à Pristina le commandant de la KFOR, le général Mike Jackson, estimant que les incidents d'hier n'étaient « qu'un accroc sur le chemin » de la force de l'OTAN au Kosovo et se félicitant du « superbe travail » des Russes depuis leur arrivée.

Le déploiement des Russes à Orahovac « prendra du temps », a reconnu à Pristina un porte-parole de la KFOR, le major Roland Lavoie, qui a comparé la situation actuelle à celle de Kosovska Kamenica (est, secteur américain), où les Russes ont été ciblés d'incidents à répétition avant que la tension ne baisse.

Hier finalement, pas un soldat russe n'est entré dans la ville, a indiqué l'un d'eux positionné sur un blindé à trois kilomètres d'Orahovac devant un poste de contrôle sauvage mis en place par la population avec de vieux pneus et de la caillasse. En fin d'après-midi le véhicule de transport de troupes avait rebroussé chemin.

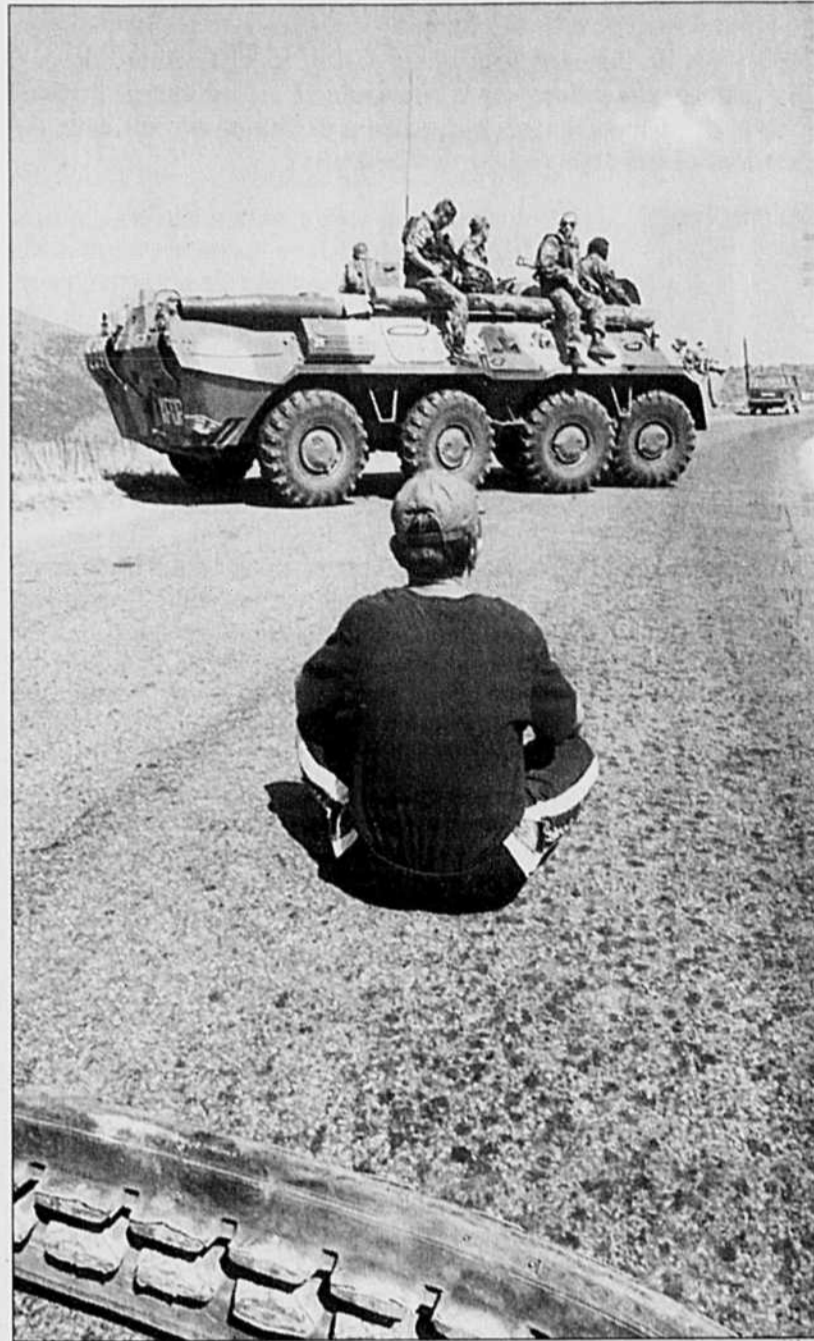
De leur côté les Albanais n'ont pas bougé leurs véhicules. Le face à face

n'a donné lieu à aucun incident, ni aucune provocation. À l'exception d'une vieille femme venue interpellier les soldats: « Qu'est-ce que vous cherchez ici. Vous avez volé, battu, brûlé, c'est honteux », leur a-t-elle lancé. « Je ne comprends pas. Nous ne venons pas ici pour faire la guerre, juste pour l'ordre », a répondu un soldat russe.

Le mouvement de protestation, « spontané » au début selon les personnes interrogées, a finalement été pris en main par un conseil d'une trentaine de personnes qui a envoyé une délégation de trois représentants à Pristina pour négocier le non-déploiement des Russes à Orahovac. Des commandants néerlandais, russe et albanais (de l'UCK), doivent par ailleurs se réunir aujourd'hui à Orahovac, a indiqué un commandant néerlandais.

Moscou a à plusieurs reprises reproché à la KFOR de ne pas assez protéger les Serbes de la province, qui ne sont plus que 30 000 sur 200 000 avant la guerre. Un total de 3600 soldats sont actuellement au Kosovo, dont 750 déployés à l'aéroport de Pristina. Deux pelotons sont également arrivés samedi près de Srbica, chef historique de l'UCK.

Les trois Serbes soupçonnés de crimes de guerre arrêtés vendredi à Orahovac seront jugés par un tribunal local, a indiqué hier un porte-parole de la Mission de l'ONU au Kosovo. Mme Nadia Younes a précisé que les trois accusés ont comparu pour la première fois hier devant un tribunal de Prizren (sud) et que le Tribunal Pénal International (TPI) suivrait cette affaire « de près » car elle serait liée à l'inculpation du président yougoslave Slobodan Milosevic.



Hier, pas un soldat russe n'est entré dans la ville d'Orahovac. Le face-à-face n'a donné lieu à aucun incident, ni aucune provocation.

TURQUIE

## La pluie complique la tâche des secouristes

La facture pourrait dépasser 20 milliards, soit 10 % du produit national brut

SCHEHEREZADE FARAMARZI ASSOCIATED PRESS

Istanbul — Et maintenant, la pluie. Six jours après le séisme qui a dévasté le nord-ouest de la Turquie, de fortes pluies se sont abattues hier sur les régions sinistrées, compliquant davantage les recherches pour retrouver des milliers de disparus toujours ensevelis. Pourtant, malgré le déluge et alors que les autorités turques poussent dehors les équipes de secouristes étrangers, le miracle continue: après avoir passé 171 heures sous les gravats, un petit garçon de quatre ans a été retrouvé vivant lundi matin à Yalova, à une cinquantaine de kilomètres au sud d'Istanbul.

En dépit de cette lueur d'espoir, les chances de retrouver des personnes vivantes sous les décombres sont désormais bien minces. Si le dernier bilan officiel fait état de 12 134 morts et 33 384 blessés, le gouvernement se prépare au pire. La Turquie a demandé aux Nations unies de l'aider à trou-

ver 45 000 housses d'ensevelissement.

« Nous passons de la phase de recherche et de sauvetage à la phase d'urgence absolue », a expliqué Sergio Piazzi, responsable pour l'Europe du Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU. « Mais nous avons toujours l'espoir de retrouver quelques survivants ».

La pluie a contraint les rescapés qui campaient au milieu des ruines à partir à la recherche d'abris de fortune, laissant derrière eux des matelas et des couvertures détrempées. Cette dégradation des conditions météorologiques est venue renforcer les inquiétudes sur d'éventuelles épidémies de typhoïde et de dysenterie qui pourraient frapper les centaines de milliers de sans-abri.

Selon un sauveteur israélien, le D' Pinchas Halperin, la pluie, qui devrait tomber de façon intermittente pendant plusieurs jours, représente « un bien et un mal ». L'eau devrait nettoyer les débris et la poussière. Mais « si le temps

se réchauffe, il y aura un nouveau risque d'épidémies transmises par les moustiques et les mouches ».

Aucune épidémie n'a été signalée jusqu'à présent, a précisé le ministre de la Santé. Il a tout de même invité la population à évacuer les environs de la raffinerie d'Izmit. Les averse pourraient en effet projeter à terre les toxines libérées par l'incendie géant qui a ravagé pendant plusieurs jours la plus importante raffinerie du pays.

En outre, une nappe de pétrole de deux kilomètres de large s'est créée en mer de Marmara à la suite de l'incendie, ont annoncé des responsables du secteur pétrolier.

Soucieuses d'inverser l'image catastrophique laissée par leur réaction face à ce que les médias turcs appellent « la catastrophe du siècle », les autorités ont mis des tentes et des chambres d'hôtel à la disposition des survivants. Elles semblaient déterminées hier à re-

prendre les choses en main en donnant désormais la priorité aux opérations de déblaiement. Le ministre de la Santé, Osman Durmus, a ainsi demandé aux sauveteurs étrangers de quitter le pays.

L'aide internationale continuait pourtant à affluer, alors même que le gouvernement turc jugeait inutiles de tels renforts. Le navire amphibie USS Kearsage est arrivé hier et deux autres bâtiments américains faisaient route vers la Turquie. Ces bateaux totalisent quatre salles d'opération, 17 lits pour les soins intensifs et un personnel médical de 84 personnes.

Une mission humanitaire de l'armée française forte de 42 personnes et comprenant une antenne chirurgicale a également été déployée hier à Akya, à l'est d'Izmit.

« La Turquie ne restera pas sous le choc », a affirmé dimanche le président Suleyman Demirel. Elle ne l'a pas encore surmonté, mais elle le surmontera ».

Pourtant, le coût social et économique du séisme s'annonce considérable: la facture pourrait dépasser 20 milliards de dollars, soit 10 % du produit national brut.

Aucune épidémie n'a été signalée jusqu'à présent, selon le ministre de la Santé

## Schöder salue la « République de Berlin »

ASSOCIATED PRESS

Berlin — La « République de Berlin » est née. Le chancelier Gerhard Schröder a pris ses quartiers hier à Berlin, consacrant le retour du gouvernement dans la capitale historique allemande pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Cette installation marque la fin du déménagement historique des institutions allemandes de Bonn à Berlin, qui a coûté 20 milliards de marks (10,2 mds d'euros) et déplacé vers l'Est le centre de gravité du pays de 600 kilomètres.

Ironie de l'histoire, Gerhard Schröder a pris possession des locaux de l'ancien Conseil d'Etat de la RDA, au cœur du Berlin historique, jadis utilisés par les dirigeants est-allemands. Il y restera provisoirement en attendant l'achèvement de la nouvelle chancellerie, qui devrait être prête à la fin 2000.

Dix ans après la chute du mur de Berlin, le chancelier a salué la naissance de la « République de Berlin », dont il a été l'un des plus fervents partisans. « Il y a une dizaine d'années, quiconque l'aurait prédit aurait été qualifié de fou », a déclaré M. Schroeder, accueilli par le maire Eberhard Diepgen.

Au plus bas dans les sondages, contesté dans son Parti social-démocrate (SPD), M. Schröder peut néanmoins se prévaloir d'être le premier chef de gouvernement à siéger dans l'ancienne capitale du troisième Reich et de la Prusse impériale. « Je suis content de pouvoir être à Berlin », a-t-il dit, se disant certain qu'elle deviendrait « une des plus grandes métropoles du monde, si ce n'est déjà le cas ».

Malgré son caractère historique, l'événement a été fêté dans la discrétion par l'équipe du chancelier, qui a tout de même eu droit à du mousses et une pièce montée ornée d'ours, la mascotte de Berlin.

Le Bundestag (Cambre basse du Parlement) a déjà été transféré en juillet au cours du « déménagement du siècle » durant lequel 38 km d'archives et 120 000 meubles ont été transportés par trains et camions entre les rives du Rhin et celles de la Sprée. La rentrée parlementaire aura lieu le 7 septembre dans l'enceinte historique du Reichstag renové par l'architecte britannique Norman Foster.

Le ministre des Affaires étrangères Joschka Fischer a emménagé à Berlin un peu plus tôt hier, s'installant dans un bâtiment qui a servi successivement de siège à la banque centrale du régime nazi, et au Parti communiste est-allemand. Gerhard Schröder considère le retour du gouvernement à Berlin comme un « nouveau départ », qui devrait rapprocher le pouvoir des dures réalités économiques de la partie orientale du pays, la plus touchée par le chômage. Ce déménagement fait aussi plus que jamais de l'Allemagne un pays charnière entre l'Est et l'Ouest de l'Europe.

## Grands jeux en Asie centrale

Sur fond de crise au Daghestan russe, les islamistes radicaux fragilisent les républiques indépendantes issues de l'ex-URSS

Plusieurs dizaines de rebelles armés, originaires du Tadjikistan, se sont emparés hier matin d'une station météorologique ouzbèke, située au Kirghizstan, a rapporté hier l'agence russe Itar Tass citée par l'AFP. Cette station se trouve près d'un glacier, dans la chaîne montagneuse de l'Alaïski. Les rebelles ont pris en otage dix Ouzbeks travaillant dans la station et cinq touristes locaux. Les otages ont ensuite été tous relâchés, mais les rebelles ont continué d'occuper la station, a précisé Itar Tass citant des sources fiables. Les incidents de ce genre se sont multipliés récemment dans la région.

VÉRONIQUE SOULÉ LIBÉRATION

Moscou — En pleine crise du Daghestan, la « menace islamique » relance les tensions en Asie centrale. Pourchassant des combattants islamistes, l'Ouzbékistan et le Kirghizistan ont ainsi bombardé, la semaine dernière, le territoire du Tadjikistan, accusé d'abriter des bases d'entraînement des rebelles.

L'affaire débute le 4 août dernier. Dans la région montagneuse kirghize d'Och, une vingtaine d'islamistes prennent en otages un maire et trois officiers. Apparemment ouzbèkes, ces combattants viennent du Tadjikistan, où ils ont lutté aux côtés des islamistes contre le gouvernement pro-communiste. À la suite du récent accord entre les deux parties, ils ont été démobilisés. Selon les informations kirghizes, les preneurs d'otages réclament une rançon d'un million de dollars et un hélicoptère pour rejoindre

l'Afghanistan. Le 13 août, à la suite d'un mystérieux marchandage, les otages sont libérés, et les islamistes prennent la fuite.

C'est alors que l'Ouzbékistan, le poids lourd de la région avec ses 22 millions d'habitants, intervient. Tachkent est à la pointe du combat contre les « wahhabites », terme désignant, dans l'ex-URSS, les radicaux musulmans. Selon son président, Islam Karimov, ceux-ci, encouragés par l'exemple des talibans afghans et aidés par le Pakistan, rêvent d'établir des États islamiques dans la région. Le 16 août, des avions Sukhoï ouzbèkes bombardent la région d'Och, limitrophe du Tadjikistan. Des bombes explosent en territoire tadjik, sans faire de victimes. Volonté de donner une leçon aux Tadjiks, accusés de laisser agir des bandes islamistes chez eux? Ou excès de zèle des militaires, qui ont reçu l'ordre de « liquider les terroristes-saboteurs »? Le Tadjikistan proteste.

L'Ouzbékistan commence par nier.

Puis il reconnaît les raids effectués à la demande des Kirghizes, dont l'armée est nettement moins puissante. « Au lieu d'envoyer une note de protestation, lance alors Islam Karimov, le Tadjikistan aurait pu se demander comment un groupe de vingt et un bandits a pu passer sans problème de son territoire au Kirghizistan ». Le président ouzbek réitère ensuite des accusations déjà formulées sur l'impuissance de Douchanbé. « Si le gouvernement du Tadjikistan n'est pas capable tout seul de liquider les camps d'entraînement où se préparent ces bandits, avertit-il, il doit demander une aide internationale ».

Depuis l'éclatement de l'URSS, les deux pays ont des relations tendues. Mais la querelle est montée d'un cran et, cette fois, elle inclut le Kirghizistan, petit pays souvent présenté comme un modèle de démocratie au milieu d'États dictatoriaux. À la différence de ses deux voisins, le Kirghizistan n'est pas vraiment menacé par l'agitation islamiste, mais son territoire sert de transit aux groupes armés.

Accord régional

En mai 1998 à Moscou, le leader ouzbek avait annoncé une alliance avec les Tadjiks et les Russes pour coordonner leurs actions contre les fondamentalistes. Mais, comme souvent, les accords régionaux chapeautés par Moscou ne valent pas grand-chose. En fait, la menace islamiste est aussi largement utilisée. Le président tadjik, Emo-

## É D I T O R I A L

## Incorrigibles péquistes

Les propos de Bernard Landry sur le vote des personnes âgées à un éventuel référendum sur la souveraineté en ont étonné certains et choqué quelques autres qui essaient de capitaliser sur cette déclaration, ce qui nous éloigne de l'essentiel.

**L**a rectitude politique oblige les politiciens à mesurer toutes leurs paroles. Depuis la célèbre «affaire des Yvette», survenue en plein cœur de la campagne référendaire de 1980, l'on sait qu'une déclaration trop spontanée peut se transformer en catastrophe politique majeure. Instruits par cette expérience, les partis politiques sont toujours aux aguets, attendant ces quelques mots qui permettront de dénoncer le cynisme de l'adversaire. Certains, en particulier les péquistes, semblent toutefois avoir plus de difficultés que d'autres à ce petit jeu.

Ainsi, c'était couru d'avance, la déclaration de vendredi de Bernard Landry sur le vote des personnes âgées allait-elle donner l'occasion à Jean Charest de dénoncer l'impie. En fait, l'occasion était trop belle pour ne pas la saisir et battre le tambour référendaire. Cyniques, les commentaires de M. Landry le sont, il faut le reconnaître. Sa faute? Il a nommé crûment une réalité sociologique qui est bien connue de tous les partis politiques et dont parlent ouvertement les organisateurs lors des réunions de stratégie. Il est vrai, en effet, que le simple écoulement du temps favorise davantage l'option souverainiste que l'option fédéraliste, car «les vieux ne votent plus et les jeunes franchissent le cap des 18 ans». L'erreur du numéro deux du gouvernement Bouchard aura été de ne pas mesurer son propos qui a pu sembler irrespectueux à l'endroit des personnes âgées dont il fait pourtant lui-même partie, à 62 ans.

La lecture qu'a faite M. Charest des déclarations de M. Landry est évidemment intéressée. Délibérément, il s'est contenté de mettre le doigt sur le cynisme politique du Parti québécois à l'endroit d'une clientèle électorale qui dessert ce parti généralement. Il y avait toutefois plus significatif dans ces propos qui illustrent bien la difficulté qu'on a au Parti québécois à définir clairement son projet référendaire et à réunir ses «conditions gagnantes».

Des propos de M. Landry qui, rappelons-le, est celui qui préside le principal comité d'action et de réflexion sur le référendum au sein du PQ, il ressort clairement que l'on est beaucoup plus loin de la tenue d'un nouveau référendum que Jean Charest ne le voudrait, lui qui trouve dans le débat référendaire sa meilleure raison d'être le chef du Parti libéral. Quand on évoque ainsi publiquement l'hypothèse que pour des raisons de stratégie le prochain rendez-vous référendaire pourrait ne survenir qu'après les prochaines élections, c'est qu'on en discute de façon privée. Si la question est si souvent posée au premier ministre Lucien Bouchard par des militants péquistes, c'est qu'intuitivement, on sait trop bien qu'il sera difficile de réunir les conditions de la victoire.

Ressort également des propos de M. Landry la tendance lourde qui existe au sein du Parti québécois à toujours privilégier le débat sur les questions stratégiques. Toujours, la forme passe avant le fond. Ce fut vrai dans le passé avec l'étapisme de Claude Morin, comme ce l'est avec ce concept des «conditions gagnantes» qui, en soi, est affaire de stratégie. On est incorrigible.

Le chef du Parti québécois peut doucement rappeler à l'ordre son principal lieutenant en disant que «ce n'est pas la fatalité qui décide du sort des peuples», il reste que n'est toujours pas défini clairement le «sort» qu'on envisage pour le peuple québécois. Que souhaite-t-on proposer au débat lors d'un éventuel référendum? Est-ce la souveraineté, ou veut-on «réinventer la relation entre le Québec et le reste du Canada en lui donnant la forme d'un partenariat inédit», comme le souhaite, parmi plusieurs, le député bloquiste Daniel Turp? On ne le sait trop. Pourtant, la réponse à ces questions devrait apparaître suffisamment importante aux militants péquistes pour qu'ils y consacrent l'essentiel de leur réflexion. Bien plus que des considérations stratégiques ou tactiques sur le vote des uns et des autres, cela ferait avancer utilement le débat.

bdescoteaux@ledevoir.ca

## Plus que juge

**L**e départ à la retraite du juge en chef de la Cour suprême du Canada, Antonio Lamer, nous rappelle à quel point, depuis l'adoption de la Charte des droits et libertés en 1982, la tâche de ceux qui siègent à ce tribunal a changé de manière radicale. Aujourd'hui, plus que jamais auparavant, les juges non seulement interprètent des lois mais ils chargent de sens des principes constitutionnels et des droits abstraits.

L'héritage laissé par Antonio Lamer illustre fort bien la marge de manœuvre laissée aux juges suprêmes. C'est sous sa plume, par exemple, que la cour, en interprétant l'article 35 de la Constitution de 1982, a donné un sens tout à fait inédit aux droits ancestraux et aux titres aborigènes.

C'est sous sa plume aussi que, s'appuyant sur quatre principes généraux, la cour a reconnu comme légitime le combat sécessionniste au Québec, donc légitime le démantèlement du Canada, tout en créant de toute pièce une obligation de négocier pour le reste du pays qui n'est soutenue par aucune disposition constitutionnelle précise.

Bien que ces jugements n'aient pas été le fait d'un seul homme, M. Lamer a pris très au sérieux cette nouvelle tâche qui consiste à prolonger, si l'on peut dire, le travail des législateurs. On lui reconnaît également une influence immense sur le droit criminel au Canada. Il fut un ardent défenseur des droits des accusés. Et il est en grande partie responsable, à titre de gestionnaire du tribunal, de la réduction des délais dans les procédures qui étaient devenus, au début des années 1990, ce que M. Lamer appelait à l'époque le sida de la justice.

Il reste que les juges de la Cour suprême sont aujourd'hui plus que des juges. Ils ont la capacité d'écrire le droit bien davantage qu'autrefois. Et c'est le Parlement, les élus du peuple qui ont confié cette tâche aux magistrats qui ne l'avaient pas demandée. Or cela influe sur la compétence et l'expérience exigées des candidats à cette fonction.

M. Lamer avait lui-même reconnu ce fait: les juges doivent être choisis pour leur polyvalence et leur intérêt pour les questions sociales et politiques, pour l'évolution de la société, au delà du juridisme.

Car on leur demande, par exemple, de juger ce qui est admissible dans une société libre et démocratique. Il n'y a pas de définition absolue de cela. Et cette définition change lorsque, après l'euthanasie, les tribunaux se penchent sur, par exemple, le droit de posséder du matériel pornographique.

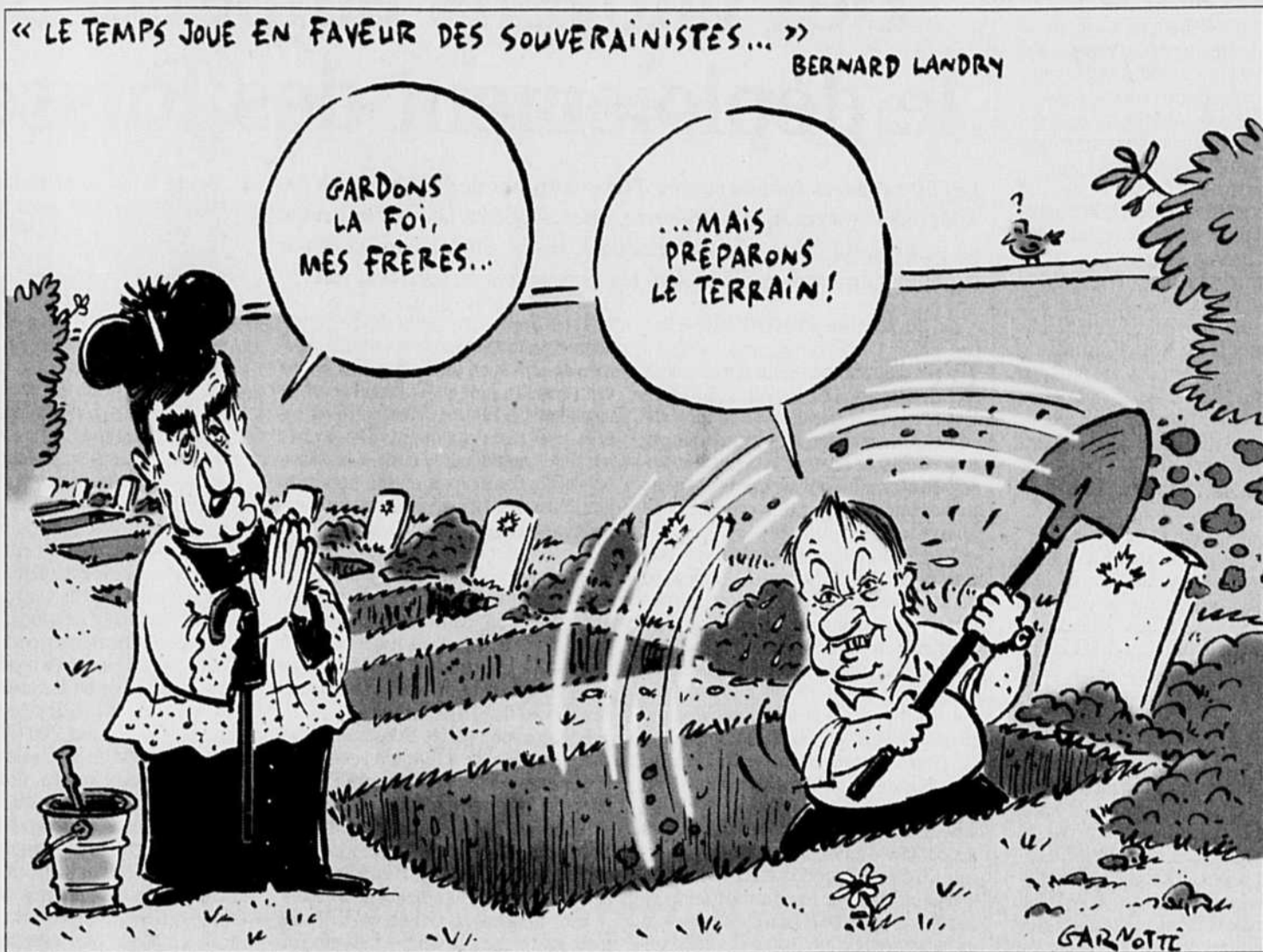
L'importance qu'ont prise les juges doit certes, comme nous avons eu l'occasion de le dire en cette page, faire l'objet d'un contrepoint. Les députés doivent prendre une part plus active à l'interprétation des lois en un retour du balancier. Mais le pouvoir des juges explique aussi pourquoi aujourd'hui, plus que jamais, le peuple s'intéresse à ceux qui l'exercent.

mvenne@ledevoir.ca

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
PIERRE CAYOUILLE, MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



## L E T T R E S

## Se réapproprié notre langue

Comme Josée Blanchette a raison de signaler la pauvreté de la langue au Québec. J'ai éprouvé ce même malaise et pas seulement sur des plages, mais partout, lors de rassemblements de gens. Nos éducateurs et notre élite artistique (humoristes et théâtre), ainsi que les médias, sont responsables de cet état de choses.

Cet aspect trash de notre culture, cette autodérision de nous-mêmes, qui se pratique depuis une bonne vingtaine d'années, imprime inconsciemment une dévaluation de cette culture québécoise qui n'échappe pas à l'étranger, devant la crudité de nos expressions culturelles...

Le texte de Serge Cantin, dans la page «Idées» du *Devoir* (14-15 août 1999), m'a beaucoup impressionné par sa juste analyse des choses... Il faut se réapproprié notre langue! Cela signifie un effort collectif. Comment voulez-vous devenir universel si on ne possède pas une langue comme le français, qui, elle, est universelle?

Comme le dit Fernand Dumont: «Une nation comme la nôtre vaut-elle d'être continuée? A cela, je dis comme vous, "Aimons-nous quand même"»

Merci pour nous l'avoir dit...

Paul Fauvel

Retraité

Sherbrooke, 18 août 1999

## Penser la nation québécoise

Même si Serge Cantin y voyait peut-être «des alibis pour justifier nos vieilles peurs» (*Le Devoir*, 14-15 août 1999), je me permets toujours de croire que la nation française du Québec peut s'épanouir pleinement dans «son» Etat, la province de Québec, et cela, à l'intérieur d'un pays qui s'appelle le Canada. Je me définis toujours comme Canadien français et je ne me sens pas plus colonisé qu'il ne doit l'être.

Je me sens même enrichi par l'apport que j'ai reçu du Canada anglais.

Pourquoi faut-il l'indépendance totale (un mythe dans notre monde tellement interdépendant) pour dégager ses racines et pour s'assumer pleinement? Paul Michaud

Saint-Lambert, août 1999

## Drapeau, un grand bâtisseur

Montréal vient de perdre un grand bâtisseur, Montréal vient de perdre une partie de son âme. L'homme qui a permis à la petite ville de Montréal d'entrer dans la modernité et ainsi se développer vient de nous quitter.

Jean Drapeau laisse un héritage non seulement aux Montréalais, mais à tous les Québécois, voire à tous les Canadiens. Grâce à lui, Montréal est devenue une grande métropole qui rayonne au niveau international. Sans Drapeau, Montréal serait peut-être encore une petite ville de province et non pas une ville connue dans le monde entier.

«Ses» Floriales, «son» métro, «ses» Expos, «son» Expo 67, «ses» Olympiques, «sa» Place des Arts ne sont que quelques grands projets légués par celui qui a fait connaître Montréal. C'est un pan de notre histoire que l'on perd, un grand politicien qui a su mener Montréal d'une main de fer, tel un bon père de famille.

J'espère que l'actuel conseil municipal proposera prochainement d'offrir une grande artère au père de Montréal. Pourquoi pas le boulevard Rosemont, une rue importante de son quartier, ou encore le boulevard Pie-IX, qui borde le Stade olympique?

Malgré les critiques à son endroit concernant sa conception de la démocratie, Jean Drapeau a pu travailler pour les Montréalais pendant près de 30 ans. Rares sont les politiciens qui peuvent s'en vanter. Salut Drapeau! Montréalaisement vôtre.

Hugo Morissette

Montréal, août 1999

## Les Québécois de souche française minoritaires

Ghislain Poirier, dans sa lettre du 5 août, qualifie ma prose de xénophobe, ce qu'elle n'est pas. Les pays scandinaves ont accueilli très peu d'immigrants au cours des 30 dernières années, comparativement au Canada. Cela ne fait pas des Scandinaves des xénophobes pour autant. M. Poirier prétend-il le contraire?

Je n'ai pas d'hostilité envers les immigrants. Ce qui m'affecte, c'est le fait que les Québécois de souche soient devenus minoritaires sur l'île de Montréal et qu'ils le seront de plus en plus avec les années.

Les Québécois de souche française sont devenus minoritaires sur un territoire qui compte près du tiers de la population du Québec. Ce qui me dérange, c'est que ce sont des technocrates qui ont fixé les quotas d'immigration.

Je suis persuadé que si les Québécois pouvaient s'exprimer par référendum, ils choisiraient une immigration plus faible.

Quant à M. Poirier, qui prétend définir son moi profond grâce aux contacts avec les immigrants, je l'exhorte à délaisser sa banlieue ultrafrancophone pour venir habiter dans les quartiers Côte-des-Neiges ou Parc-Extension. Il y découvrirait le Québec de demain. Il aura l'impression d'être un immigrant parmi les immigrants.

Quant au sort des milliards d'hommes pauvres sur la planète, s'il croit que la solution repose sur l'immigration, il se leurre.

L'immigration, dans les pays industrialisés, a contribué au développement d'une économie capitaliste mondiale qui pille les pays pauvres de leurs ressources naturelles et laisse leurs populations dans la misère.

François Beaulé

Montréal, août 1999

## L I B R E O P I N I O N

## Exode des cerveaux ou dérouté morale?

ÉRIC CORNELLIER

**D**ans son éditorial du 9 août 1999, Paule des Rivières affirmait que l'exode des cerveaux canadiens vers les États-Unis est un problème réel qui devrait préoccuper sérieusement les pouvoirs publics. Selon elle, l'attitude de notre premier ministre, Jean Chrétien, est totalement inappropriée et ne réussira pas à calmer les inquiets. Que reproche-t-elle à M. Chrétien? Elle lui reproche de ne pas comprendre qu'«au delà de la quantité, il y a la qualité qui doit être recherchée par tous les moyens». Pour ma part, il me semble que dans ce dossier, c'est Mme des Rivières qui fait fausse route. En effet, il ne m'arrive pas souvent d'être d'accord avec M. Chrétien, mais dans ce cas-ci, il faut reconnaître qu'il est un des rares intervenants — avec l'Association canadienne des professeurs d'université — à avoir fait preuve d'humanité.

Par delà les statistiques, il y a dans cette affaire un véritable enjeu moral. En prônant la primauté de la qualité sur la quantité, Mme des Rivières rend possible, voire souhaitable, une des pires dérives morales: la reconnaissance institutionnelle de l'inégalité entre les êtres humains. En quoi cela consiste-t-il? Il s'agit d'instaurer et de justifier une société dans laquelle on considère que certains individus valent plus que d'autres et que, en conséquence, il convient de leur accorder des privilèges pour que justice soit rendue. À la lumière de ces considérations, on comprend mieux pourquoi l'approche quantitative de Jean Chrétien est, d'un point de vue humaniste, la seule acceptable.

Un cerveau, c'est un cerveau. Il n'y a pas, d'un côté, des individus dotés d'un cerveau méritant l'obtention de privilèges spéciaux, et, de l'autre, des individus dont le cerveau est dénuée de tout intérêt.

Adopter une telle attitude équivaudrait à mettre en place un apartheid odieux sur la base d'une hiérarchisation aléatoire des compétences intellectuelles. L'inégalité entre les humains doit être combattue sans relâche avec tous les moyens dont nous disposons. Abandonner ce combat nécessaire, c'est laisser le chiendent envahir le terrain de la justice.

Quelle est la véritable motivation de ceux qui participent à cette propagande de l'exode des cerveaux? Diminuer le fardeau fiscal des Canadiens. En termes clairs: certains privilégiés de notre société ne veulent plus participer à la redistribution obligatoire de leurs richesses. Car il faut bien comprendre qu'au Canada, la progressivité des taux d'imposition fait en sorte que ceux qui gagnent des salaires plus élevés donnent un plus gros pourcentage de ce salaire en impôts. Qu'arrivera-t-il le jour où l'État canadien cédera au chantage de ces prétendus cerveaux à la voracité insatiable et à leurs propagandistes? C'en sera fait de notre filet de sécurité sociale. Pourtant, il s'agit là d'un extraordinaire outil de justice et d'équité qui permet la mise en œuvre d'une solidarité effective.

Mais parler d'équité, n'est-ce pas démontrer notre inadaptation, notre compétitivité oblige, au monde d'aujourd'hui et de demain? Sur ce sujet, il m'apparaît pertinent de connaître l'opinion du ministre de l'Éducation du Québec. Dans une entrevue parue dans *Le Devoir* du samedi 29 mai, M. Legault confiait à Paule des Rivières que, dans sa lutte pour contrer l'exode des cerveaux, il était «guidé par deux principes, soit l'équité mais aussi l'efficacité, qui ne doit pas souffrir au nom d'autres principes». Comment un ministre de l'Éducation peut-il professer de pareilles grossièretés sans provoquer une levée de boucliers de la part de ceux qui croient encore que l'école doit être un instrument de justice et d'équité?

N'est-ce pas au nom de l'efficacité que de nom-

breuses entreprises ont mis à pied des milliers de travailleurs? N'est-ce pas au nom de l'efficacité que, dans certains pays, des multinationales prospères exploitent honteusement le travail des enfants, au lieu d'avoir recours à des travailleurs adultes, moins malléables et qu'il faudrait payer plus cher? Dans cette optique, pour rendre l'école rentable et efficace, ne faudrait-il pas exclure certains élèves dont les performances ne sont pas compétitives? Poser la question, c'est y répondre. Et l'on s'aperçoit alors des dangereux dérapages moraux auxquels nous expose cette idéologie délétère qui postule la suprématie de l'efficacité sur l'équité.

Que faut-il en conclure? Le discours sur l'exode des cerveaux relève d'une mystification machiavélique qui vise à attaquer sournoisement l'idéal de justice et de solidarité qui, aujourd'hui encore, anime la société canadienne.

Face à sa conscience, l'être humain doit faire des choix. Nous n'avons pas à faire des courbettes pour retenir ceux qui, dans l'espoir de s'enrichir à l'étranger, font le choix d'émigrer aux États-Unis. Ces gens-là ont choisi de s'engager dans une compétition sans merci. Cette compétition les obligera à défendre une organisation sociale qui accepte de briser d'innombrables vies humaines et d'accueillir les plus vulnérables au désespoir pour satisfaire l'avidité des plus performants.

Quant à moi, je choisis de défendre et de promouvoir, de toutes mes forces et de tout mon cœur, une organisation sociale qui ne méprise pas la solidarité et la compassion. Et, en vérité, je ne vois pas pourquoi les esprits les plus éclairés et les plus généreux ne seraient pas séduits par ce projet humaniste, qui fait appel à ce qu'il y a de meilleur en chacun de nous. Je choisis de rester au Canada.

## IDÉES

Participation du secteur privé dans le réseau de la santé

# Les « mégacliniques » : des supermarchés subventionnés

L'arrivée des mégacliniques symbolisent l'accession de la santé à l'ère du consumérisme

PAUL LÉVESQUE

L'auteur est urgentologue à l'hôpital Notre-Dame

**L**e 19 août dernier, on apprenait que la Commission Arpin mandatée pour se prononcer sur le rôle du secteur privé dans l'organisation de la santé allait recommander que ce rôle soit augmenté. Etant donné l'annonce récente de la participation du gouvernement à quatre mégacliniques privées et à but lucratif dans les régions de Québec et de Montréal, le contraire aurait été plutôt étonnant. M. Arpin a livré la commande et apporte ainsi son avis d'«expert» pour justifier une décision qui a de toute évidence été prise il y a longtemps.

L'argument invoqué pour ce virage est également connu depuis longtemps: dans un contexte de mondialisation, les gouvernements n'auraient plus la capacité de taxer comme ils veulent. Devant l'inéluctable augmentation des besoins en matière de santé due au vieillissement de la population et aux nouvelles technologies, il n'y a pas d'autre choix que de faire appel au secteur privé. La logique semble implacable. Pourtant, qu'ils soient offerts par l'entremise du marché ou dans le cadre d'un système public, ce sont les citoyens qui, en définitive, payent pour les services de santé.

Dans la mesure où la population est disposée à payer pour ces services, la véritable question est donc celle-ci: pourquoi privilégier un mode de financement plutôt qu'un autre?

C'est dans la réponse à cette question que git le pot aux roses. Le financement à partir de l'impôt sur le revenu, à la base de notre système de santé public, est un financement progressif, qui coûte plus cher aux mieux nantis et qui a pour corollaire l'accès universel. Un financement sur la base du paiement direct, ou par l'entremise d'assurances privées, est un financement régressif, dont le coût relatif est d'autant plus élevé que l'on est de revenu modeste. Le paiement direct et les divers types d'assurances privées constituent en fait un péage pour l'utilisation des ressources de santé. Par sa nature, un tel système à péage repose sur le marché pour la répartition des services, qui se fait donc en fonction de la capacité de payer (médecine dite à «deux vitesses»).

Depuis 1995, l'histoire du système de santé au Québec est l'histoire de la progression du péage. L'hystérie sur l'«hospitalocentrisme» à l'origine du virage ambulatoire avait pour but et a eu pour résultat de soustraire au financement public toute une gamme de services fournis en milieu hospitalier (soins post-opératoires, médicaments, etc.). Les efforts pour contrer l'utilisation «abusives» de l'urgence — et leur futilité — trouvent leur explication profonde dans le fait qu'à l'urgence, les tests de laboratoire et les médicaments y sont fournis gratuitement par l'hôpital. Le régime obligatoire d'assurance-médicaments, une subven-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Depuis 1995, l'histoire du système de santé au Québec est l'histoire de la progression du péage. L'hystérie sur l'«hospitalocentrisme» a eu pour résultat de soustraire au financement public toute une gamme de services fournis en milieu hospitalier.

tion déguisée aux assureurs privés, est le prototype même du système à péage et a été mis en place pour faciliter le transfert d'une foule d'interventions actuellement pratiquées en milieu hospitalier vers ces mégacliniques que l'on nous annonce.

Même si le mystère entoure encore le financement des mégacliniques en question (mise à part la contribution de

la Caisse de dépôt à l'investissement immobilier), l'essentiel de leur chiffre d'affaires reposera certainement sur le système à péage.

À l'heure actuelle, les cabinets et cliniques privés sont financés à même les honoraires professionnels des médecins, versés principalement par la RAMQ. Compte tenu du niveau actuel des honoraires, ce mode de financement les situe à la limite du seuil de rentabilité.

Pour réduire les coûts, un grand nombre sont obligés de consacrer une part de plus en plus importante de leurs activités à des «cliniques sans rendez-vous», dans lesquelles tous les cas qui suscitent la moindre difficulté sont orientés vers les salles d'urgence.

C'est dans un tel contexte qu'on annonce la création de ces mégacliniques à la fine pointe de la technologie et dotées du personnel et des équipements nécessaires pour une série d'examen et interventions actuellement pratiquées en milieu hospitalier (résonance magnétique, chirurgies d'un jour, accouchements, etc.). Il est clair que ces cliniques ne pourront pas rentrer dans leurs frais avec le mode de financement actuel, à moins d'une augmentation spectaculaire et hautement improbable des honoraires des médecins.

Ces mégacliniques symbolisent l'accession de la santé à l'ère du consumérisme. Conçues à l'image des grands centres commerciaux, elles vont louer de l'espace à toute une brochette de commerçants, comme cela se fait dans un certain nombre de cliniques actuelles: pharmaciens, marchands de lunettes, fabricants d'orthèses, laboratoires divers. Elles accorderont également une part majeure à toute une gamme de services actuellement non couverts par l'assurance-maladie: physiothérapie, dentisterie, chirurgie esthétique, kératologie au laser, cliniques d'obésité, de varices, massothérapie, etc. Autrement dit, une très grande partie de leur chiffre d'affaire, sinon la plus grande, reposera sur le commerce pur et simple ou encore sur des services «hors Régie», payés directement ou par l'intermédiaire d'assurances privées.

L'unique argument invoqué pour justifier ce «rôle accru» du secteur privé est que celui-ci est invariablement moins cher, même dans le domaine de la santé. Pourtant, depuis quarante ans, toutes les études sérieuses sur la question ont montré que la façon la plus coûteuse et la plus inefficace de gérer les soins de santé est de les confier à l'entreprise privée.

L'argument selon lequel «le privé est moins cher que le public» doit être traduit comme suit: pour une certaine catégorie de gens plus fortunés et en relativement bonne santé, il est plus avantageux de bénéficier d'une baisse d'impôts et de se procurer par leurs propres moyens les services de santé dont ils jugent avoir besoin que de participer, par l'entremise de l'impôt, à l'effort collectif pour maintenir un système public accessible à tous et de qualité acceptable.

Le système de santé public est un mode de partage de la richesse et c'est pour cette raison qu'il est attaqué de toutes parts, à commencer par le gouvernement lui-même qui est en train de la sacrifier sur l'autel de la nouvelle religion d'Etat: la baisse des impôts.



Chantal Hébert

## Le sauveur libéral... du NPD

**P**eut-on imaginer qu'à la veille des prochaines élections, le Parti québécois se retrouve tellement mal en point dans les sondages qu'il mise sur Mario Dumont comme chef et sauveur? À première vue, le scénario semble invraisemblable.

C'est pourtant ce qui pourrait se passer en Colombie-Britannique dans la foulée de la démission samedi du premier ministre néo-démocrate Glen Clark.

Dans l'état actuel des choses, si des élections avaient lieu en Colombie-Britannique aujourd'hui, aucun député sortant du NPD ne serait assuré de garder son siège. Aucun... sauf peut-être un.

Cette exception possible, c'est le ministre des Finances Gordon Wilson, un homme qui n'était même pas néo-démocrate il y a un an et qui se retrouve aujourd'hui sur la très courte liste des prétendants susceptibles d'éviter au NPD d'être rayé de la carte de sa province. À l'échelle des revirements politiques, celui-ci n'est pas dénué d'ironie.

Sans Gordon Wilson, le Parti libéral de la Colombie-Britannique, à qui tous les observateurs prédisent la victoire contre le NPD aux prochaines élections, ne serait sans doute pas aussi bien positionné.

À la fin des années 80, c'est sous le leadership du même M. Wilson que le Parti libéral a commencé à se tailler une place au soleil à Victoria. Quand il a pris les libéraux en main, ils étaient une quantité tellement négligeable que les réseaux de télévision refusaient de l'inviter au débat des chefs.

Dans une province où les scandales coûtent plus souvent leur poste aux chefs de parti que les élections, Gordon Wilson a déjà donné. Il a été chassé de la direction des libéraux parce qu'il entretenait une relation adultère avec une de ses députées. Mais par la suite, il a fondé un parti qui flirtait ouvertement avec la sécession de la Colombie-Britannique, a réussi à garder son siège de député à Victoria et est devenu le politicien le plus populaire de la province.

Au cours de cette année, le NPD de Glen Clark l'a recruté comme ministre et lui a confié d'emblée ses dossiers les plus brûlants, y compris, tout récemment, celui des Finances. Jusqu'à nouvel ordre, M. Wilson semble avoir mis ses penchants sécessionnistes en veilleuse.

Ces rebondissements décousus sont sans doute symptomatiques de la vie politique loufoque de la Colombie-Britannique, la province où la réalité a le plus souvent tendance à dépasser la fiction.

Mais ils sont également un symptôme du malaise généralisé qui habite le NPD au Canada.

Par trois fois depuis le début de l'année, le NPD a réalisé des performances décevantes à des élections provinciales.

En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, la présence néo-démocrate a carrément facilité la victoire du parti conservateur. Dans cette dernière province, un nombre imposant mais insuffisant de militants néo-démocrates ont déserté leur formation pour se rallier aux libéraux dans un effort désespéré pour contrer le gouvernement Harris.

Ces événements ont inspiré à l'ancien premier ministre néo-démocrate de l'Ontario Bob Rae des réflexions étonnantes. À quelques reprises depuis les élections de juin en Ontario, il a évoqué l'hypothèse d'une fusion du NPD avec les libéraux.

Selon lui, la guerre aux déficits gouvernementaux a déboussolé le NPD dont le credo traditionnel lui donne l'allure de prêcher que la terre est plate alors que tout le monde a convenu qu'elle était ronde.

Certes, M. Rae est proche de la mouvance libérale fédérale. Son frère est un des principaux organisateurs de Jean Chrétien. Ces jours-ci, le nom de Bob Rae est évoqué pour le poste de gouverneur général du Canada.

Mais au-delà des accointances, le raisonnement qui sous-tend la démarche intellectuelle de M. Rae s'apparente à celui qui inspire le projet d'Alternative unie au chef réformiste Preston Manning mais à l'inverse. Au palier provincial, la division des votes de gauche facilite l'élection de gouvernements de droite. Il en serait de même au plan fédéral s'il y avait une remontée du NPD.

En principe, à l'ouest de l'Ontario, les choses semblent se présenter différemment, mais pas nécessairement pour les bonnes raisons du point de vue de l'orthodoxie néo-démocrate pure et dure.

Tout le monde s'attend à ce que Roy Romanow finisse par tirer son épingle du jeu aux élections du mois prochain en Saskatchewan et il se pourrait même qu'au Manitoba, son collègue Gary Doer réussisse à mettre fin au règne du conservateur Gary Filmon. Mais, dans ces deux provinces, le NPD est justement avatagé par la faiblesse des libéraux.

Et puis, si le NPD réussit à s'imposer au Manitoba et en Saskatchewan, ce sera parce que le mode de gestion — plus libéral que socialiste — de Roy Romanow fait école et inspire confiance. D'ailleurs, parmi les premiers ministres provinciaux, n'est-il pas le meilleur allié de Jean Chrétien?

C'est sous cet éclairage confus que le Nouveau Parti démocratique fédéral se réunira en assemblées générales le week-end prochain pour tenter de se trouver une raison d'être et surtout un avenir. Ce sera beaucoup plus vite dit que fait.

### Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 7000 signes (y compris les espaces) ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Réponse du ministre Stéphane Dion

## Une question claire ne peut inclure la notion de partenariat

Le Cour suprême n'aurait pas senti le besoin d'insister sur la clarté de la question si les procédures référendaires de 1988 et de 1995 avaient été claires

STÉPHANE DION

Ministre des Affaires intergouvernementales du Canada

**L**e nouveau porte-parole du Bloc pour les affaires intergouvernementales, Daniel Turp, a souligné à sa façon le premier anniversaire de l'avis de la Cour suprême sur la sécession unilatérale. Il en a profité pour réitérer les positions habituelles de son parti et du gouvernement du Québec actuel sur la procédure par laquelle le Québec pourrait être changé en pays indépendant. M. Turp affirme que la règle de la majorité simple pourrait suffire et qu'une question qui inclurait la notion de partenariat serait claire. Je vais répondre en m'en tenant au fond, sans me livrer, comme il l'a fait, à des tentatives futiles de dénigrement personnel.

Une réponse point par point m'obligerait à répéter des arguments qui ont été étagés dans mes lettres et écrits précédents touchant la majorité claire requise pour entraîner l'obligation d'entamer une négociation sur la sécession. Sur ce sujet, je me contenterai de redire que si les procédures référendaires proposées en 1980 et en 1995 avaient été jugées claires, la Cour suprême ne serait pas revenue à 32 reprises dans son avis de l'an dernier sur l'importance de la clarté.

Je répète aussi que pour être conforme à la pratique observée ailleurs dans le monde, le gouvernement du Québec ne devrait tenir un référendum sur la sécession que s'il y a de bonnes raisons de croire à l'existence d'un consensus en faveur de cette option. C'est ce qui s'est produit dans tous les cas de sécession réalisée hors du contexte colonial ou un référendum a été tenu. Ainsi, dans le cas des trois pays baltes mentionnés par M. Turp, l'appui a varié entre 74,9 % et 93,2 %.

Là où M. Turp me donne l'occasion d'ajouter à mes interventions précédentes, c'est sur la notion de partenariat. Il me reproche de me faire «l'apôtre d'une question sans référence au partenariat». La notion de «souveraineté avec offre de partenariat» n'est ni claire ni réaliste. Il ne convient pas de l'inclure dans une question sur

la sécession. Reprenons cela.

La notion de partenariat n'est pas claire de l'aveu même des leaders sécessionnistes. Le 19 juin 1997, M. Bouchard l'a qualifiée de «squelette». Or, pas davantage avant cette déclaration qu'après, il n'a été possible de mettre de la chair sur ce squelette. Autrement dit, le 30 octobre 1995, MM. Bouchard et Parizeau nous ont proposé, à nous Québécois, la souveraineté avec offre de squelette. On ne peut concilier la sécession avec la démocratie en posant une question référendaire assortie d'une telle astuce.

La notion de partenariat n'est pas réaliste. On ne voit pas comment 25 % de la population d'un pays pourrait sortir de ce pays pour y revenir en force en comptant pour 50 % dans les institutions communes. Comme l'a dit le premier ministre Harris le 12 octobre 1995: «L'Ontario, qui compte plus du tiers de la population, aurait moins de pouvoir que le Québec et ne serait pas directement représenté à ce conseil [du partenariat] [...] Comment pourrait-on raisonnablement croire qu'il s'agit là d'une entente acceptable du point de vue de l'Ontario?»

Les leaders sécessionnistes rétorquent que M. Harris et les autres dirigeants du Canada de l'extérieur du Québec bluffent et qu'ils changeraient d'avis après une victoire du Oui à un référendum. Mais quand on lit le livre de M. Parizeau (*Pour un Québec souverain*, 1997), on en conclut que c'était plutôt lui qui bluffait. Il est clair qu'il ne croyait pas plus qu'il ne le fallait au succès des négociations sur le partenariat et qu'il espérait rapidement déclarer l'indépendance de façon unilatérale.

La notion de partenariat ne doit pas être incluse dans une question sur la sécession. En effet, il s'agit de savoir si les Québécois appuient la sécession, c'est-à-dire veulent que le Québec cesse de faire partie du Canada et devienne un pays indépendant. La seule façon d'en être sûr est de leur poser une question claire sur la sécession et non une question qui y mêle d'autres enjeux ou considérations.

De plus, en bonne démocratie référendaire, la question doit non seulement être claire mais aussi neutre: elle ne doit pas avantager un camp par rapport à l'autre. Elle ne

doit pas tirer les électeurs dans un sens ou dans l'autre.

De ce point de vue, la Cour suprême a dit que les négociations «porteraient sur l'acte potentiel de sécession et sur ses conditions éventuelles». Il serait incorrect que la question référendaire n'évoque que l'une de ces conditions éventuelles, surtout si le réalisme de cette condition est hautement contesté. On pourrait légitimement craindre que cette condition éventuelle ne soit évoquée dans la question que pour avantager un camp par rapport à l'autre.

Voilà pourquoi une question qui ne mentionne que la négociation du partenariat — à supposer même que l'on sache de quoi il s'agit — est aussi biaisée qu'une question qui ne mentionnerait que la négociation des frontières du Québec.

**La question: Ottawa a son mot à dire**

La Cour suprême a dit que l'évaluation de la clarté revient aux «acteurs politiques». Le gouvernement du Canada est évidemment l'un de ces acteurs politiques. La sécession signifierait l'abdication de ses responsabilités constitutionnelles envers les Québécois. Il ne pourrait entreprendre la négociation d'une telle abdication que si les Québécois devaient clairement indiquer que telle était leur volonté en répondant par une majorité claire à une question claire sur la sécession, et non à une question sur cette nébulosité qu'est la souveraineté avec offre de partenariat. Un troisième référendum sur la sécession est l'objectif de M. Bouchard et de son gouvernement, pas celui du gouvernement du Canada. Puisqu'ils déclarent toujours tenir à ce référendum, il leur appartient, depuis un an maintenant, d'indiquer à la population comment ils entendent se conformer à l'avis de la Cour suprême, notamment à propos de la clarté de la majorité et de la clarté de la question sur la sécession. Dans l'hypothèse où ils ne le feraient pas, tout en persistant néanmoins dans leur projet référendaire, le gouvernement du Canada a fait savoir qu'il pourrait être amené à préciser les circonstances raisonnables de clarté sans lesquelles il ne saurait entreprendre la négociation de la sécession du Québec du Canada.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Fichette (justice), Odile Tremblay (horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Mûnger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Dubé (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## JUSTICE

SUITE DE LA PAGE 1

muner sur la Constitution du Canada qui s'est réuni en 1981 afin d'étudier le libellé de la Charte canadienne. Or malgré la volonté clairement exprimée par le Comité, le juge en chef Lamer, au nom de la majorité de ses collègues, écrivait les motifs du Renvoi sur le *Motor Vehicle Act* (1985) — incontestablement l'une des décisions les plus importantes de la Cour suprême du Canada — dans laquelle il affirmait que l'intention des dirigeants politiques n'était qu'un facteur parmi tant d'autres que les juges devaient considérer. En d'autres mots, cet arrêt a semé le germe de l'activisme judiciaire qui, croyons-nous, a caractérisé l'interprétation des droits constitutionnels de la Cour suprême du Canada sous la présidence des juges Dickson (1984-1990) et Lamer (1990-2000).

L'autre question qui est sur toutes les lèvres concerne bien sûr le choix du successeur du juge en chef Lamer à la Cour suprême du Canada. Bien que celle-ci n'ait pas toujours été rigoureusement respectée, il existe une convention selon laquelle trois juges de la Cour suprême proviennent du Québec, trois juges de l'Ontario, un juge des provinces maritimes, un juge de l'Ouest du pays et un autre de la Colombie-Britannique. Une autre règle, encore moins respectée, voudrait qu'il y ait alternance entre les francophones et les anglophones.

L'alternance entre les francophones et les anglophones ne semble pas avoir été une règle comme l'a été par exemple la répartition des sièges entre les différentes provinces. À l'exception d'une courte période de l'après-guerre, qui a vu les juges Rinfret (1944-1954), Taschereau (1963-1967) et Fauteux (1970-1973) accéder à la plus haute fonction judiciaire du pays en alternance avec un juge anglophone, la majorité des nominations n'ont pas été faites en vertu d'une règle d'alternance. Qui plus est, en 125 ans d'histoire, la Cour suprême du Canada n'a été présidée par des juges francophones que pendant une trentaine d'années. Des seize juges en chef de la Cour suprême du Canada, un seul, le juge Charles Fitzpatrick (il avait représenté Louis Riel en 1885 et était ministre de la Justice au moment de sa nomination), qui avait été nommé par Sir Wilfrid Laurier le 4 juin 1906, provenait de l'extérieur des rangs de la Cour suprême du Canada.

Si elles ont été exceptionnelles au Canada, les nominations d'individus provenant de l'extérieur des rangs de la Cour ont été choses communes aux États-Unis où, par exemple, la majorité des juges en chef de la Cour suprême ne provenait pas des rangs de la Cour mais plutôt des rangs de l'administration (secrétaires d'État ou gouverneurs). William Howard Taft, par exemple, a été juge en chef de la Cour suprême des États-Unis de 1921 à 1930. Auparavant, de 1909 à 1913, il avait occupé le poste de... président des États-Unis d'Amérique.

En plus des capacités personnelles des candidats, le premier ministre doit aussi reconnaître ce rôle nouveau que joue la Cour suprême du Canada sur la scène politique canadienne. Ainsi, en plus des juges punies de la Cour suprême du Canada (comme Beverly McLachlin, Frank Iacobucci) ou des membres de la magistrature québécoise (Michel Robit, Pierre Michaud, Morris Fish, Jean-Louis Baudouin) dont les noms ont été évoqués, le premier ministre devrait considérer les noms d'avocats de la pratique privée (comme Yves Fortier, Gérard Tremblay, Roger Tassé ou Francis Fox) ou encore de ceux qui gravitent dans le firmament de la capitale nationale (senateur Gerald A. Beaudoin, juge Robert Décar, juge Gilles Létourneau). En fait, ce n'est pas tant le sexe ou la région d'où provient le juge qui importe que la question de savoir ce qu'il pense du rôle des juges dans la société canadienne. On a souvent décrié l'activisme judiciaire de la Cour, peut-être faudrait-il s'interroger sur l'idéologie de la personne que l'on s'approprie à nommer puisque depuis l'adoption de la Charte canadienne, des questions qui étaient jusque-là débattues dans l'enceinte parlementaire le sont désormais par les tribunaux.

*Alain-Robert Nadeau est avocat, spécialiste de la Cour suprême, des questions relatives à la Charte canadienne des droits et libertés et du Bill of Rights américain, du droit constitutionnel au respect de la vie privée et du droit international.*



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledavoir.com](http://www.ledavoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [redaction@ledavoir.com](mailto:redaction@ledavoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

*Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## Bret au Texas



En véritable bête de l'Ouest, ce bœuf était l'un des rares hier à ne pas sembler impressionné par la tempête qui menaçait au loin.

## Plus de peur que de mal

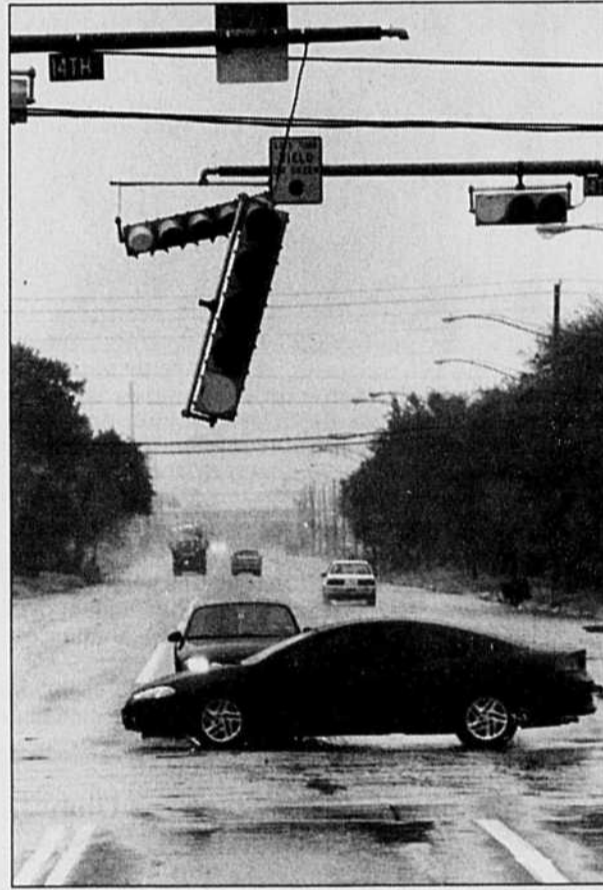
Riviera (AP) — Quelques toits arrachés, des coupures de courant mais, finalement, plus de peur que de mal. L'ouragan Bret avait perdu tôt hier beaucoup de sa puissance, alors qu'il traversait le sud du Texas, région heureusement peu peuplée. La tempête est la plus violente à frapper le Texas depuis presque 20 ans, mais aucune victime n'a été signalée depuis que l'ouragan a atteint la côte vers 18h dimanche (22h00 GMT).

Tôt hier, elle continuait cependant à faire tomber un déluge sur la région, avec plus de 64 centimètres d'eau, ce qui faisait craindre des inondations. Mais l'ouragan, lui, s'est considérablement essoufflé. De catégorie 4 lorsqu'il a atteint les côtes texanes, Bret menaçait alors la région avec des vents de plus de 200km/h. Hier à 11h locale (15h GMT), ses rafales n'atteignaient plus «que» 72 km/h. Il se dirigeait à 6 km/h vers le Mexique, où plus de 3500 personnes vivant près du Rio Grande à Nuevo Laredo, de l'autre côté de la frontière, ont été évacuées par crainte des inondations.

Les secouristes de l'Agence fédérale de gestion des urgences et du Département texan de sécurité civile se préparaient hier matin à se rendre dans les zones touchées. «Dès l'aube, nos équipes réaliseront une première évaluation des dégâts sur place», a expliqué le porte-parole de l'agence fédérale, Brad Craine.

A Sarita, seule ville du comté Kenedy sur le chemin de l'ouragan, aucun dégât majeur n'a été constaté. Seuls quelques arbres et des poteaux électriques ont été arrachés. Les dégâts étaient en revanche substantiels à Falfurrias, à environ 95 km au sud-ouest de Corpus Christi, selon le maire de la ville Michael Guerra. L'œil de l'ouragan est passé sur cette ville de 5800 habitants tôt hier, arrachant des toits et privant 90 % de la ville d'électricité.

Le courant était également coupé à la pointe sud de l'Etat, de Brownsville et McAllen jusqu'à la région de Corpus Christi, selon Jessica Mahaffey, porte-parole de la Central Power and Light, qui fournit en électricité la plus grande partie de cette région du sud-Texas. «Les vents soufflent toujours ici», a-t-elle ajouté. Mais les équipes de réparation étaient déjà à l'œuvre hier matin, dans la mesure où les violentes rafales le permettaient.



Bret avait perdu de sa puissance hier matin.

De Brownsville au nord de Corpus Christi, des milliers de personnes avaient été évacuées dimanche alors qu'approchait ce qui menaçait d'être l'ouragan le plus dévastateur depuis Allen, qui avait fait pour 55 millions de dollars de dégâts dans cette région en 1980.

## CÉGEPS

SUITE DE LA PAGE 1

voir en discuter. Nous prévoyons d'autres activités avant la grève, mais s'il faut en arriver là pour se faire respecter par le côté patronal, nous n'hésiterons certainement pas.

La dernière rencontre de négociations a eu lieu le 17 août, et la prochaine aura lieu la semaine prochaine.

## L'appui des élèves

La Fédération étudiante collégiale (FEC), qui compte 90 000 membres répartis dans 20 cégeps, a décidé d'appuyer les revendications des syndiqués des cégeps de la province. «En fin de semaine, les assemblées membres de la FEC se sont réunies et ont adopté cette position, explique Geneviève Baril, présidente de l'association étudiante. Actuellement, les enseignants ont souvent des conditions de travail très précaires, ce qui n'aide pas à les motiver. Et lorsqu'ils sont motivés, ils donnent de meilleurs cours et un meilleur encadrement.»

La FEC n'a cependant pas encore décidé si elle donnerait ou non son aval à une éventuelle grève générale. Une rencontre est à cet égard prévue à la mi-septembre, mais Mme Baril précise déjà qu'un appui à la grève aurait une signification plus large et constituerait une façon d'appuyer des demandes de réinvestissement dans le réseau collégial.

À la Fédération des cégeps, on précise que les subventions du ministère pour l'ensemble du réseau collégial public se situent cette année à 993 millions, alors qu'elles étaient de 985,6 millions pour l'année scolaire 1998-1999. Cette légère hausse est essentiellement imputable aux augmentations salariales, liées aux changements d'échelons. Il faut encore ajouter à cette somme le montant provenant de la formation continue et des revenus autonomes (location de salles, revenus de cafétérias, etc.), inconnu pour l'année en cours. En 1998-1999, le budget total des cégeps était

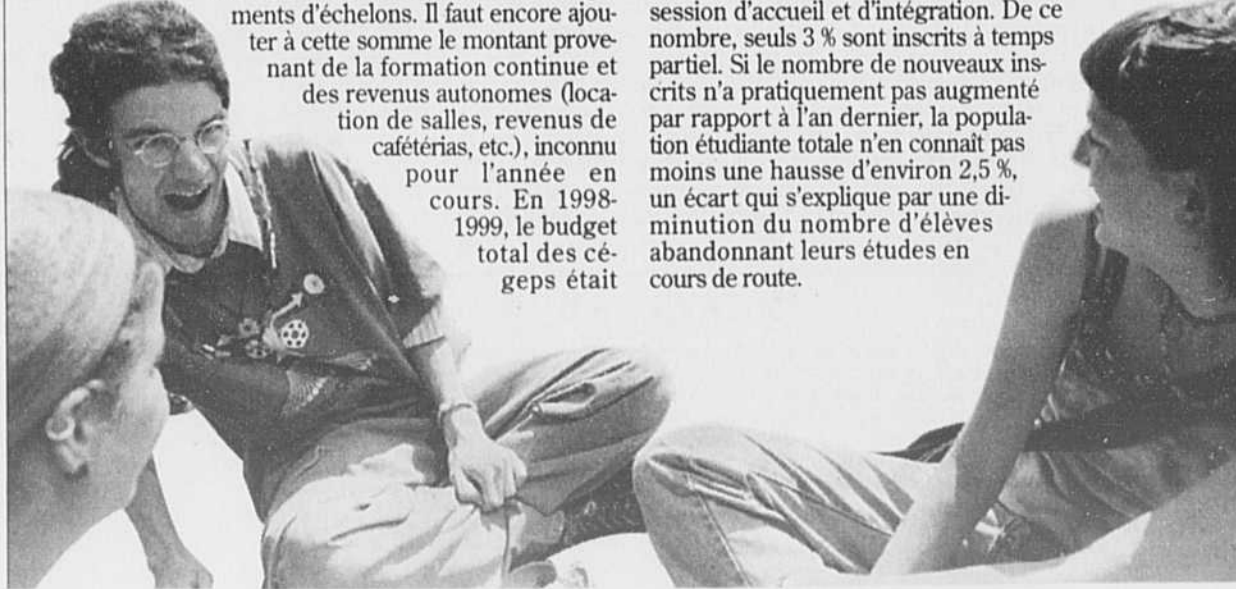
de 1,2 milliard.

Il n'en reste pas moins que le réseau compte un manque à gagner de 250 millions, que la Fédération demande au gouvernement de réinvestir avant la fin de son mandat actuel. «Ce montant correspond à peu près à celui coupé depuis cinq ans, explique Gaëtan Boucher, président de la Fédération. On est actuellement en train de mettre au point un plan d'investissement très précis, qui sera prêt d'ici la mi-septembre et qui sera alors remis au ministre, pour lui indiquer où ces sommes supplémentaires seraient investies exactement.» Il est cependant d'ores et déjà acquis que ces ressources seraient consacrées en priorité à la réussite éducative, aux bibliothèques, à la formation technique, aux technologies de l'information et des communications, à la recherche pédagogique et à la préparation de la relève enseignante.

M. Boucher pense par ailleurs qu'il est actuellement prématuré de parler de grève dans le réseau collégial. «Aujourd'hui, c'est la rentrée, mais ce l'est aussi pour les négociations. Dans les prochaines semaines, on va régler les questions périphériques, avant de s'attaquer aux questions normatives et salariales. Il faut laisser la chance à la négociation de porter ses fruits, et j'ai bon espoir qu'on en arrive à des conventions négociées d'ici Noël.»

## Une population en légère hausse

Les prévisions préliminaires de la Fédération des collèges indiquent que les 48 collèges publics québécois accueilleront cette année 161 000 élèves, dont 81 600 (50,6 %) au secteur technique et 4200 (2,6 %) en session d'accueil et d'intégration. De ce nombre, seuls 3 % sont inscrits à temps partiel. Si le nombre de nouveaux inscrits n'a pratiquement pas augmenté par rapport à l'an dernier, la population étudiante totale n'en connaît pas moins une hausse d'environ 2,5 %, un écart qui s'explique par une diminution du nombre d'élèves abandonnant leurs études en cours de route.



## QUÉBEC

SUITE DE LA PAGE 1

Le ministre Bégin a expliqué qu'il proposera trois scénarios d'intervention à ces collègues.

Un premier scénario utiliserait l'article 32 de la Loi québécoise de l'environnement pour baliser strictement l'émission de permis de captage d'eaux souterraines ou de surface.

Un deuxième scénario consisterait à instituer un moratoire législatif sur l'extraction en vrac des eaux de surface ou souterraines, ou les deux. En 1998, Québec a utilisé ce moyen pour empêcher l'émission de nouveaux permis de pompage des eaux souterraines mais, malgré la pression des groupes environnementaux, il n'a pas jugé pertinent de prolonger ce moratoire pendant les travaux de la commission du BAPE même si c'était l'objectif premier de cette loi. Un tel recours, insiste M. Bégin, aurait une portée «temporaire», soit le temps pour le gouvernement de mettre au point une politique de l'eau et d'éventuelles stratégies d'exploitation, le cas échéant.

Un troisième scénario consisterait à utiliser le Règlement sur l'évaluation des impacts environnementaux pour y ajouter tous les projets importants d'extraction d'eau en vrac ou, à tout le moins, tous ceux qui touchent une partie de la province ayant un rapport avec l'écosystème du bassin des Grands Lacs et du fleuve. L'assujettissement des projets d'extraction et d'exportation d'eau en vrac à ce processus réglementaire obligerait les promoteurs non seulement à réaliser une étude publique d'impacts mais aussi à se soumettre à l'examen public d'une commission indépendante et à une décision ultime du cabinet provincial.

Le ministre Bégin n'a pas voulu exprimer de préférence entre ces trois scénarios.

Il reconnaît toutefois que les scénarios 1 et 3, qui misent sur de nouvelles balises réglementaires, ont pour effet ultime de déboucher sur des autorisations quittes à leur imposer une course à obstacles. Cette situation, admet M. Bégin, pourrait indisposer fort les huit États américains riverains des Grands Lacs, certains de la Nouvelle-Angleterre, l'Ontario et Ottawa parce qu'elle pourrait rendre le Québec responsable du fâcheux précédent qui enlèverait la compétence sur l'extraction d'eau en vrac à tous ces gouvernements en raison des dispositions de l'ALENA.

«Il y en aurait certainement qui ne seraient pas contents», reconnaît le ministre de l'Environnement et cela parmi les partenaires canado-américains avec qui René Lévesque signait la Charte des Grands Lacs en 1985 pour justement créer un fond commun des États et provinces sur la question des eaux. Si le Québec, qui se dit jaloux de ses compétences, effectuait le geste ultime qui ferait disparaître la sienne dans ce dossier, il risquerait non seulement sa réputation de cohérence dans le dossier constitutionnel mais il risquerait en outre de se créer de nombreuses inimitiés en amont du fleuve.

Le ministre Bégin ne cache pas le fait que la position de son ministère ainsi que la sienne a évolué au cours des derniers mois, lui qui ne jugeait pas à propos en février dernier de prolonger le moratoire sur les eaux souterraines et dont les fonctionnaires disaient aux audiences du BAPE que les exceptions des traités commerciaux du GAIT et de l'ALENA conservaient au Québec sa compétence sur les eaux même après un début de commercialisation des eaux en vrac.

M. Bégin, lui-même ancien Procureur général, raconte qu'il a suivi de très près tous les débats sur cet «enjeu majeur», notamment les inquiétudes des citoyens exprimées à de nombreuses reprises au cours des audiences du BAPE et par les experts de la commission, sans parler de la position très claire adoptée par la CMI la semaine dernière dans ce dossier. Devant autant de signes de danger, ajoute le ministre, «il faut décidément être prudent» et ne négliger aucun scénario d'impacts, y compris au plan constitutionnel.

Deux aspects préoccupent fort Québec à cet égard. M. Bégin note que le gouvernement fédéral entend cet automne déposer aux Communes un projet de loi qui lui permettra non seulement d'interdire les exportations en vrac provenant des eaux limitrophes, comme l'invite à le faire la CMI, mais aussi dans l'ensemble des bassins hydriques du pays.

«Ottawa saisit la balle au bond, que lui offre la CMI, pour élargir à d'autres bassins que les eaux limitrophes son champ d'intervention», ce que le ministre estime pour le moins irrecevable.

Ottawa, qui a invité l'ensemble des provinces à adopter des moratoires pour empêcher le précédent qui transformerait les eaux en vrac en marchandises commerciales, a reçu l'appui de toutes les provinces, sauf du Québec. Mais aucune province anglophone n'a donné suite législative à son invitation. Paradoxalement, ce pourrait cependant être le cas du Québec, qui se rend désormais compte de l'importance d'affirmer sa compétence constitutionnelle dans ce dossier d'avenir.

Les ressources en eau sont la propriété des provinces en vertu de la Constitution canadienne. Au Québec, les cours d'eau — eaux et berges — sont la propriété de la province même si Ottawa a compétence sur les pêcheries, la navigation et les activités portuaires. Québec songe depuis quelques années à classer les eaux souterraines comme ressources publiques. Actuellement, elles appartiennent aux propriétaires du terrain en surface, qui doivent cependant, en vertu du Code civil, les exploiter sans nuire aux usages légitimes de leurs voisins.

## Robillard tient le cap

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Fidèle à la voie tracée par son prédécesseur, la nouvelle présidente du Conseil du Trésor fédéral, Lucienne Robillard, n'a pas l'intention de dévier d'un iota de la position que son gouvernement a prise à l'égard des surplus farineux du régime de retraite des fonctionnaires fédéraux.

Témoignant hier soir en comité sénatorial, Mme Robillard a fait valoir que les surplus de 30 milliards\$ appartiennent au gouvernement et non pas à ses employés. Malgré les questions insistantes des sénateurs conservateurs, qui s'interrogent sur l'équité d'une telle mesure, elle a soutenu que la législation donne raison à Ottawa sans l'ombre d'un doute. «La position du gouvernement au sujet des surplus actuels est ferme et elle sera maintenue», a-t-elle affirmé.

Dans le passé, le gouvernement a comblé les déficits du régime, maintenant il a le droit d'en empêcher les surplus, a-t-elle expliqué. Elle a déploré le fait que les syndicats de la fonction publique ne se rangent pas derrière cet argument et qu'ils refusent d'entreprendre des pourparlers sur l'avenir du régime de pension.

Elle leur a demandé d'oublier le passé, auquel on ne peut rien y changer, à savoir que les surplus appartiennent au gouvernement, et de se tourner vers l'avenir. «Il est regrettable que le passé soit une entrave aux discussions à venir. De la sorte, nous retardons de belles occasions d'entreprendre une coopération harmonieuse.»

Les syndicats exigent que la question du surplus soit à l'ordre du jour des pourparlers sur l'avenir du régime, ce que refuse Ottawa.